
Sous la présidence de Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Ordre du Jour :

- **Présentation de l'Année de la Gastronomie en Provence (MPG 2019)**
 - **Décision Modificative 0 (DM0)**

- *Début de la réunion : 10h07*

Mme Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :
Mesdames et Messieurs, je demande à celles et ceux qui ont reçu des pouvoirs de bien vouloir les communiquer à notre collègue Mme PUSTORINO, qui officie en tant que Secrétaire de séance. Je demande également à cette dernière de procéder à l'appel.

Mme Marine PUSTORINO : AMSELEM Martine (présente), BARTHÉLÉMY Sylvia (présente), BENARIOUA Rébia (présent), BERNASCONI Sabine (présente), BIAGGI Solange (présente), BORÉ Patrick (présent), BOUVET Jean-Pierre (présent), BRUNET Danièle (présente), CALLET Marie-Pierre (présente), CARADEC Laure-Agnès (présente), CARREGA Sylvie (présente), CHABAUD Corinne (présente), DALBIN Sandra (présente), DEVÉSA Brigitte (présente), DI MARINO Anne (présente), DI NOCERA Maurice (présent), FÉRAUD Jean-Claude (présent), FRAU Gérard (présent), GAZAY Gérard (présent), GENTE-CÉAGLIO Hélène (présente), GENZANA Bruno (présent), GÉRARD Jacky (présent), GUARINO Valérie (présente), GUÉRINI Jean-Noël (présent), HADJ-CHIKH Haouaria (présente), INAUDI Rosy (présente), JIBRAYEL Henri (présent), JORDA Claude (présent), JOULIA Nicole (présente), KOUKAS Nicolas (présent), LE DISSES Éric (présent), LIMOUSIN Lucien (présent), MALLIÉ Richard (présent), MASSE Christophe (présent), MILON Danielle (présente), MIQUELLY Véronique (présente), MORAINÉ Yves (présent), NARDUCCI Lisette (présente), PAYAN Benoît (présent), PERRIN Jean-Marc (présent), PONS Henri (présent), PUJOL Christiane (présente), PUSTORINO Marine (présente), RAIMONDI René (présent), RAOUX Aurore (présente), RÉAULT Didier (présent), REY Maurice (présent), ROSSI Denis (présent), ROYER-PERREAUT Lionel (présent), RUBIROLA Michèle (présente), SAEZ Patricia (donne pouvoir à M.FÉRAUD), SANTELLI Thierry (présent), SANTORU-JOLY Évelyne (présente), SPORTIELLO Josette (donne pouvoir à M. JIBRAYEL), TRANCHIDA Gèneviève (présente), VASSAL Martine (présente), VÉRANI Jean-Marie (présent), VIGOUROUX Frédéric (présent).

Mme VASSAL : Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer cette séance.

• **MPG 2019 – ANNÉE DE LA GASTRONOMIE EN PROVENCE**

Mme VASSAL : Mes chers collègues, au cours des derniers mois nous pouvons considérer que l'équilibre de notre société a paru ébranlé. La cohésion sociale, et je dirai même les principes démocratiques qui nous rassemblent, ont paru également menacés. Plus profondément, la tentation du repli et du rejet de l'autre ont vraiment pris une ampleur inquiétante. On peut faire le choix de s'en inquiéter, il y a des raisons pour cela, mais on peut aussi faire le choix de donner une réponse politique, qui va permettre de redonner du sens au partage, à l'intelligence collective et à la volonté de vivre ensemble.

Pour ma part, c'est cette voie de l'espoir que j'entends privilégier dans notre Département. Notre territoire est exceptionnel et nous devons tous en être convaincus. Nous devons tous travailler concrètement pour faire fructifier ses atouts. C'est le chemin du développement et de la croissance que notre Département et notre Métropole sont en train d'emprunter grâce à vous tous et grâce à toutes nos forces vives. Pour libérer ces énergies et retrouver la confiance dans l'avenir, je crois vraiment aux vertus du partage, des traditions et des racines, d'autant que nous avons un magnifique patrimoine matériel et immatériel à valoriser. Et c'est précisément l'esprit de Marseille Provence Gastronomie 2019 (MPG 2019), que je viens de lancer officiellement et que je tenais à vous présenter aujourd'hui. MPG 2019 est le plus large rassemblement pour faire rayonner nos territoires, nos produits, c'est une histoire culinaire que très souvent le monde entier nous envie. La gastronomie, ce sont les racines, la fierté de notre Provence. Elle est inscrite dans nos cœurs, dans notre identité, c'est un héritage qu'il nous appartient, à nous Provençaux, de préserver, de protéger mais aussi de partager.

Cette valeur de partage est d'abord tournée vers les habitants de notre territoire, et c'est pour cette raison que j'ai souhaité que MPG 2019 soit aussi une grande fête populaire. Elle s'adresse à tous les habitants de la Provence ; il y aura ainsi plus de 1 000 événements programmés tout au long de l'année. L'ensemble des habitants de ce territoire sont invités à rencontrer, à partager, à découvrir des personnes et des produits dans une grande aventure collective qui sera tournée vers l'agriculture, vers les traditions et l'authenticité. Cet héritage, nous devons aussi le partager au-delà de notre Département. Notre patrimoine gastronomique est vivant et bien vivant, il est un puissant vecteur de rayonnement, de l'attractivité en France et dans le monde. C'est précisément l'idée de l'opération Goûts de France, initiée par le Ministère des Affaires Étrangères et qui, chaque année, promeut la gastronomie française à travers le monde. Cette année, Goûts de France a mis la Provence à l'honneur, en organisant le plus grand dîner du monde. Sur les cinq continents, le 21 mars dernier, 5 000 chefs ont pu offrir un authentique repas provençal. En effet, cette valeur de partage comprend nécessairement l'idée de transmission et nous devons veiller à transmettre cet héritage gastronomique, notamment à nos jeunes générations. C'est pour cela que le lien avec la jeunesse est essentiel, comme nous l'avons rappelé ce matin à l'occasion de la mise en place de la deuxième promotion du Conseil départemental des Jeunes.

Cette ambition de transmission s'incarne aussi autour des valeurs capitales de notre société : la discipline, le mérite, l'effort. Nous allons les retrouver tout au long du Parcours du Collégien, qui est mis en œuvre dans le cadre de MPG 2019 par la Direction de l'Éducation, sous l'égide de Mme GUARINO et de Mme BRUNET. Il s'agit d'une démarche en quatre étapes, depuis la production des fruits et légumes au sein des établissements jusqu'à la réalisation de recettes provençales, la dégustation, qui doit aboutir à la naissance, je l'espère, de vocations dans un monde professionnel où les emplois regorgent. Jusqu'au mois de décembre prochain, pas moins de 350 événements seront programmés dans nos collèges publics et privés, dont la plupart vont participer à ce programme en proposant notamment plus de 300 000 repas aux élèves. Ainsi, grâce à la jeunesse, MPG 2019 sera effectivement un point de départ, et surtout pas un aboutissement. Nous voulons semer pour l'avenir.

Transmettre, c'est évoquer notre terre, ses paysages, sa chaleur, sa lumière. C'est partager la recette d'une soupe de poissons ou d'une soupe au pistou avec sa grand-mère. C'est également faire en sorte que les petits producteurs, les circuits courts ou les saveurs méditerranéennes deviennent une évidence. Aujourd'hui, j'ai souhaité inviter des personnalités du terroir qui mettent notre territoire et ses produits en valeur. Je vais leur donner la parole dans un instant. Aux côtés de notre chef Ludovic TURAC, d'Une Table au Sud, laissez-moi vous présenter Marjorie BLANC, qui est productrice de fruits à Lambesc et qui fait revivre avec un immense talent une ferme du XVI^e siècle, et Nadège MARCHI, qui est fabricante de confitures au Rove ; car il n'y a pas que la brousse du Rove. Ces intervenants vous présenteront la vision de leur métier et le patrimoine gastronomique provençal ainsi que ce que nous pouvons en faire et comment nous pouvons le développer.

Je compte aussi sur chacun d'entre vous pour faire de MPG 2019 un véritable succès, franc et massif, à l'image de ce qu'ont pu être MP 2013 pour la culture, 2017 pour le sport et, de nouveau pour la culture, 2018. Ici, nous avons tout pour réussir, faire réussir et gagner dans notre territoire. Il faut rappeler que notre Département est le premier producteur de fruits et légumes de France.

L'aventure de MPG 2019 ne fait que commencer. J'espère qu'elle continuera dans les prochaines années. Je conclurai mes propos en remerciant chaleureusement ma Vice-Présidente au Tourisme et Présidente de Provence Tourisme, Mme Danielle MILON, qui s'est engagée de manière très forte. Un grand merci, chère Danielle, pour ta détermination, ton engagement, ta volonté. Si nous réussissons cette année, c'est grâce à tes qualités qui sont celles d'une femme de combat qui lutte pour son territoire, même si elle a un petit penchant pour la ville de Cassis. Merci du fond du cœur de mener haut et fort les actions du Département en matière de tourisme ! (*Applaudissements.*)

Mme Danielle MILON, Présidente de Provence Tourisme, Vice-Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Merci Mme la Présidente, pour cet éloge auquel je ne m'attendais pas. Cet éloge, je veux absolument le partager, tout d'abord avec vous. Il paraît que c'est la tête qui impulse la volonté, la passion et le rythme ; et le rythme est donné avec vous. Je remercie également tous les services du Département, et bien sûr le bras armé du tourisme qu'est Provence Tourisme.

Mme la Présidente, chers collègues élus, cher amis provençaux, chers jeunes talents, mesdames et messieurs, c'est la première fois que le Département et Provence Tourisme lancent cette magnifique aventure de MPG 2019, parrainée par un grand monsieur de notre gastronomie, Gérald PASSEDAT. Vous l'avez dit, Mme la Présidente, MPG 2019 c'est avant tout une fête, toute une série de rencontres, ce sont des chefs étonnants qui ont accepté cette mission à nos côtés avec passion, ce sont des marchés gourmands, des pique-niques, des potagers urbains que vous allez rencontrer un peu partout. MPG 2019, c'est donc un programme d'événements populaires, festifs, conçus comme un véritable voyage gourmand. Le Département a choisi de valoriser sa gastronomie parce que c'est une part essentielle de l'identité de notre territoire, que l'on n'a pas toujours mise en lumière. La gastronomie véhicule des valeurs de partage, de générosité, de qualité, d'excellence de notre identité. Valoriser la gastronomie c'est, bien sûr, soutenir nos chefs mais c'est aussi soutenir nos agriculteurs, transmettre des valeurs aux adultes et aux plus jeunes comme bien manger, promouvoir un certain art de vivre et c'est accroître l'attractivité de notre territoire pour y attirer de nouveaux touristes.

Cela fait déjà plus d'un an que nous travaillons à une programmation festive et gourmande. Et, aujourd'hui, nous sommes fiers de vous annoncer ce millier d'événements à travers le territoire qui vont concerner tous les maires, dans leur ville ou les environs, et tous les élus. C'est un pari de territoire en fête. Nous allons en profiter, nous autres Provençaux, et nous l'offrirons à tous les touristes qui viendront passer cet été festif avec nous. C'est la seule manière de réussir un tel défi. Comme vous l'avez souligné, Mme la Présidente, pour le relever nous devons travailler ensemble !

C'est ce que nous avons déjà commencé de faire. Il faut fédérer les acteurs locaux, ceux qui créent, qui perpétuent les savoir-faire, il faut valoriser les hommes et les femmes qui travaillent et qui transmettent avec passion pour défendre notre territoire et nos traditions. Travailler ensemble, c'est accompagner les projets, envisager les passerelles entre les interprètes de la cuisine provençale et la culture et les arts, le tout avec une ambition forte : faire de MPG 2019 un très grand et très beau rassemblement de talents - et des talents, nous en avons beaucoup - avec une programmation où chacun pourra s'exprimer selon ses traditions et sa fierté d'être provençal.

Quand on questionne les habitants des Bouches-du-Rhône sur la gastronomie, ils répondent que c'est avant tout un plaisir. Bien sûr, c'est un plaisir mais c'est aussi une expérience, un instant furtif d'intense bonheur. Les Provençaux parlent ainsi avant même d'évoquer le goût et la qualité. La gastronomie provençale est une explosion de saveurs, de couleurs aussi dans l'assiette, c'est une fête entre familles et entre amis.

Jusqu'en décembre prochain, nous vous invitons à vivre au rythme de MPG 2019. Vous aurez toute une série d'événements festifs et différents partout sur le territoire, avec trois temps forts. D'abord, nous ouvrons cette année avec le temps de l'aventure en commençant au printemps, qui est la saison de la vie dans la nature. C'est un printemps truffé [sic] de rencontres, de voyages, de doux plaisirs, à l'image de la manifestation internationale dont vous avez parlé, Mme la Présidente : Goûts de France. La Provence a été mise à l'honneur, ce qui a représenté pour nous tous une belle chance. Notre gastronomie a été exportée dans 150 pays ! Viendra, ensuite, le temps du festival de MPG 2019, qui débutera à Marseille le dernier week-end du mois de juin. Il s'agira de présenter un condensé de Provence, à la fois gourmand, festif, poétique ; vous verrez, la programmation sera étonnante. Le festival sera aussi le temps de la découverte des musées, des vignes en ville et des sorties en mer. Enfin, nous clôturerons cette année par le temps de la générosité. L'automne apportant de nouvelles couleurs et saveurs, le vin qui s'élabore, les conserves qui se remplissent, l'arrivée des premiers frimas, il marque le moment d'un partage encore plus chaleureux. En décembre, les marchés de Noël, les banquets insolites seront l'occasion de revisiter nos traditions. Le point d'orgue de cette année sera une fête de clôture aussi belle que délicieuse ; en tout cas, nous l'espérons.

Chers amis, notre cuisine méditerranéenne et provençale est belle, très belle. Vous savez pourquoi ? Parce qu'elle est vivante ! C'est notre identité, la vie, la convivialité, le soleil, la mer, le vert des vignes et des pins. C'est un élément essentiel de notre identité, c'est l'âme de la Provence et, en avant-goût de cette programmation MPG 2019, je vous propose de découvrir quelques images qui vont vous donner une idée de la fête à venir. Et je vous souhaite déjà une belle année gastronomique 2019 ! Je sens que nous allons nous retrouver souvent - belle année ! (*Applaudissements.*)

- [Diffusion d'un film d'une durée d'environ 5 minutes.]

Mme VASSAL : Merci beaucoup, Mme la Vice-Présidente. Je vais à présent donner la parole à nos invités. Nous allons commencer avec la ferme de Cabrières. Marjorie BLANC va nous dire ce qu'elle attend de cette année dans le plus beau département du monde.

Mme Marjorie BLANC, Agricultrice : C'est un honneur d'être invitée aujourd'hui parmi vous. Issus des métiers de l'environnement, nous avons effectué une reconversion professionnelle en 2013 vers les métiers agricoles, pour faire revivre une ferme familiale datant de la fin du XVIIe siècle et située à Lambesc. Après une rénovation écologique de la ferme pour en faire une habitation, nous avons démarré notre activité agricole : la culture de petits fruits biologiques et de safran. L'été, on peut donc trouver chez nous nos framboises, cassis, mûres, groseilles, fraises, caseilles. Afin de valoriser au mieux nos productions, nous transformons la majeure partie de nos produits en sorbets,

sirops, confitures, des produits travaillés de manière artisanale, sans aucun additif. Nous avons jusqu'à plus de 55 % de fruits dans nos sorbets.

Nous commercialisons nos produits à travers quelques magasins spécialisés comme Biocoop, Marcel & Fils et en vente directe à la ferme ou à l'occasion de manifestations locales. Ensuite, nous avons continué à rénover le corps de la ferme afin de réaliser un laboratoire pour la transformation de nos produits et un magasin de vente. Tout récemment, nous avons créé un gîte à la ferme pour lequel nous avons reçu la visite de Provence Tourisme pour le référencement et le classement de celui-ci. Pendant tout l'été, nous accueillons les visiteurs pour déguster en terrasse un sorbet, un sirop, pour visiter les lieux et cueillir quelques fruits. À court terme, nous souhaitons procéder à un agrandissement de plusieurs hectares ; nous venons de défricher 6 hectares grâce à une aide du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Je tiens, à ce sujet, à remercier la Direction de l'Agriculture et des Territoires pour l'aide apportée ainsi que notre élu local, M. Jacky GÉRARD. À moyen terme, nous comptons proposer un accueil pédagogique des élèves de la commune à la ferme pour les sensibiliser à notre activité et à la biodiversité. À long terme, nous voulons créer un lieu d'accueil mêlant culture des fruits rouges et des aromatiques, parcours pédagogique autour de la biodiversité et parcours de santé.

Nous participerons, avec notre stand de sorbets bios, au Salon des Agricultures de Salon-de-Provence début juin ainsi qu'à la Grande Halle de MPG 2019 fin juin. Je tiens à féliciter toutes les énergies à l'œuvre pour ce projet et vous remercie pour votre volonté de valoriser et soutenir les producteurs locaux à travers ces événements pendant cette année de la Gastronomie en Provence. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Mme VASSAL : Merci beaucoup, Marjorie. Nadège, parlez-nous un peu de ce que vous faites.

Nadège MARCHI, Fabricante de confitures : Bonjour à tous. J'habite au Rove, où je fabrique aussi mes confitures. Au début, je n'étais pas du tout partie pour faire des confitures, puisque je me destinais à la nutrition et à devenir nutritionniste. Je pensais faire cela en parallèle, c'est pour cela qu'en décembre 2018 j'ai racheté une entreprise de confiture qui fabriquait une dizaine de variétés. Et puis, je me suis prise au jeu. Aujourd'hui, je produis près de quarante variétés de confitures. Je me consacre uniquement à cette activité, après avoir arrêté mes études de diététicienne-nutritionniste. J'ai élaboré tous les tableaux nutritionnels de mes confitures. Mes confitures ont des goûts surprenants qui m'ont permis de remporter un prix deux mois après avoir ouvert. Le Lauréat des Gourmets m'a également démarchée en décembre. Mes goûts sont surprenants : ananas-orange-gingembre, framboise-betterave-citron vert, fraise à la lavande. Je suis seule pour tout préparer à la main, j'ai du coup une toute petite boutique au Rove, à côté de mon laboratoire, ce qui me permet de produire et de vendre en même temps. Ma société étant basée à l'origine à l'Isle-sur-la-Sorgue, j'ai gardé le contact avec plusieurs hôtels étoilés et restaurants gastronomiques. J'essaie petit à petit de me développer dans les Bouches-du-Rhône. Mes confitures sont cuites dans des bassines en cuivre, à l'ancienne. Je n'ajoute aucun additif, tous les produits sont naturels, je travaille avec des fruits bios et non bios. Ma gamme de pots va de 375g à 40g, pour varier les plaisirs et que tout le monde y trouve son compte. Je vous remercie de m'avoir invitée ! (*Applaudissements.*)

Mme VASSAL : Le chef d'Une Table au Sud, Ludovic TURAC va nous parler de sa passion.

M. Ludovic TURAC, Chef étoilé du restaurant Une Table au Sud, à Marseille : Bonjour à tous, merci Mme la Présidente pour les belles choses que vous avez dites sur MPG 2019 et sur la gastronomie provençale. Je voudrais simplement dire que, quand on parle de MP 2019, je me sens humblement concerné car j'ai l'impression que cet événement ne doit pas être un aboutissement mais, au contraire, le début de quelque chose. Par mon travail quotidien, par le choix de mes produits, je ferai en sorte qu'il en soit ainsi. Je suis par exemple très fier de pouvoir dire que 90 %

de mon poisson vient de nos belles côtes marseillaises. C'est ma logique de travail. Les légumes de la Fare-les-Oliviers, l'huile d'olive produite à moins de 20 kms du Vieux-Port. J'ai la chance d'avoir une affaire bien placée, qui me rend fier et me donne envie d'avoir un drapeau frappé du 13 et de le brandir haut et fort pour continuer à avancer. Merci ! (*Applaudissements.*)

Mme VASSAL : Chers collègues, avez-vous des questions à poser à nos invités ? M. PERRIN.

M. PERRIN : Merci, Mme la Présidente. Qu'il me soit permis de vous remercier, de remercier Mme MILON pour cette manifestation. Je ne me hasarderai pas à parler des vertus, des qualités et de tout ce que l'on attend en termes de retombées pour l'attractivité de la Provence, car vous l'avez fait avec beaucoup plus de talent que je ne pourrais le faire, et avec beaucoup de passion. Gageons que MPG 2019 rencontre le même succès que celles de 2013, 2017 et 2018. J'ai retenu une phrase de Mme MILON, qui nous a parlé d'un voyage gourmand. Eh bien, au nom de notre groupe majoritaire, merci encore une fois pour cette invitation ! Je tenais à vous dire que nos billets et nos passeports sont prêts et tant pis pour notre ligne, en tout cas pour la mienne (*rires*).

M. TURAC, vous faites un métier formidable, un métier de passion. Je suis fils de boucher-charcutier-traiteur, chaque fois que j'entends les personnes qui font partie des métiers de bouche je perçois cette passion extraordinaire. Mais en discutant avec des chefs d'entreprises de la grande distribution et des restaurateurs, on constate un manque cruel de main d'œuvre disponible sur le marché, alors que ces métiers sont fabuleux. Ces métiers sont aussi, on le sait, des métiers pénibles puisqu'il faut se lever tôt le matin et finir tard le soir. Sur la base de ce constat, que pourriez-vous conseiller à des jeunes qui ont passé le cap comme vous ?

M. TURAC : Ce n'est pas facile, c'est vrai. On galère pour recruter. Personnellement, je joue beaucoup sur l'humain et le relationnel. Aujourd'hui, je ne peux pas former des gens de la même manière avec laquelle j'ai été formé, que ce soit dans le management ou dans la relation humaine. Comme je cuisine comme je suis, je dirige comme je suis, qu'il s'agisse de mon commis, de ma sous-chef. Je mise beaucoup sur la relation humaine pour conserver l'équipe en place. Je ne reçois pas 25 CV par semaine : je vais en recevoir 25 par an. Là-dessus, peut-être 10 % valent la peine que je les mette dans de très bonnes conditions. Je vais par exemple partager plein de moments avec eux. On ira ensemble chercher le poisson sur le Vieux-Port pour montrer à la brigade comment les gens travaillent. Vu que c'est très difficile de recruter, j'essaie de conserver les personnes avec qui je travaille. Je leur dis que, dans la vie, il faut trouver sa voie. L'apprentissage a d'ailleurs longtemps été considéré comme une voie d'échec. On m'a dit, quand j'étais gamin, de bien travailler à l'école sinon je finirai apprenti. Mon père a un peu changé d'avis sur le sujet quand il voit où j'en suis aujourd'hui. J'essaie de faire passer le message que l'apprentissage, c'est l'avenir. Et j'espère qu'on peut s'inspirer de moi quand on me voit bosser avec fougue et passion. (*Applaudissements.*)

Mme VASSAL : Mme MILON.

Mme MILON : Pour compléter ce que vient de dire M. TURAC, je voudrais associer à notre action Mme Valérie GUARINO, qui est chargée, entre autres, de travailler avec les collègues pour faire découvrir aux élèves ces métiers de l'hôtellerie et de la gastronomie qui ne sont pas toujours bien connus. Le mois prochain, nous aurons la deuxième réunion au Rectorat, avec M. le Directeur et le DASEN des Bouches-du-Rhône, sur le montage d'une ouverture sur ces métiers. Chers collègues, dans vos villes, avec l'authenticité de chacun de vos bouts de territoire, pourquoi ne pas envisager l'instauration de classes pilotes sur les métiers du tourisme, de la gastronomie et de l'hôtellerie ?

Mme VASSAL : Merci, Mme MILON. M. KOUKAS.

M. KOUKAS : Merci, Mme la Présidente. Je tiens, au nom de notre groupe, à vous féliciter pour cette programmation placée sous le signe de la gastronomie qui rayonne, vous l'avez dit, dans tout le département. Elle fait partie de notre patrimoine culturel et vous parliez, Mme la Présidente, du repli sur soi qui s'accroît, or je crois que notre gastronomie est un contre-exemple [sic] : elle est l'aboutissement du lien qu'ont créé les peuples provençaux.

Je profite de la présentation qui nous est faite ce matin, pour parler d'un dossier qui est en lien avec la gastronomie et l'agriculture. Mme la Présidente, je tiens ainsi à vous remercier pour l'aide importante que le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a accordé, en lien avec la Communauté d'agglomération, à la Maison Alazard et Roux, à Tarascon. Nous avons parlé ici même, il y a quelques mois avec des éleveurs ; vous le savez, cette entreprise embauche 67 salariés et a participé à la création, en 1996, de l'AOP « Taureau de Camargue ». Dans l'Ouest du Pays d'Arles, cette AOP a du sens et est source de richesses. Il y a quelques jours, nous avons présenté en bureau communautaire un dossier sur lequel nous avons travaillé avec Claude VULPIAN et qui concernait le rachat de l'ensemble immobilier et mobilier de l'abattoir Alazard et Roux. C'est un coût important, plus de 3,5 millions d'euros et la participation du Département est aussi très importante. De nouveau, je tiens à vous remercier. M. LIMOUSIN, qui a également beaucoup travaillé sur ce dossier complétera mes propos. En tout cas, grâce à vous, Mme la Présidente, cet abattoir est sauvé. Je tenais à le dire même si nous n'avons pas les mêmes opinions politiques. Ce partenariat a été utile, intelligent, il permet d'avoir une gestion commune répondant à l'inquiétude de tous les éleveurs du Pays d'Arles. Cette filière de l'élevage ne doit pas disparaître du territoire.

Mme VASSAL : Merci, M. KOUKAS. M. LIMOUSIN, si vous voulez ajouter quelques explications pour l'ensemble de nos collègues.

M. LIMOUSIN : Merci, Mme la Présidente. Je remercie M. KOUKAS de son intervention pour signaler le rôle du Département en faveur du Pays d'Arles, et notamment pour les 400 éleveurs d'ovins qui ont un cheptel de 200 000 têtes, pour également les 250 éleveurs de bovins, qui bénéficient d'une AOP « Camargue ». Je ne doute pas que M. TURAC puisse utiliser cette viande camarguaise, qui est une référence du terroir exceptionnelle et qui donne une valeur marchande à l'élevage de ce territoire. Il était important sur le plan économique, bien sûr, de sauver l'abattoir mais aussi sur le plan social, parce qu'il y a 67 salariés à Tarascon mais également nombre d'emplois dans la filière de l'élevage. C'était important sur le plan de la biodiversité aussi, car nos élevages couvrent plus de 80 000 ha, dont nombre de marais. Et dans cet environnement-là, on ne peut pas mettre n'importe quoi. Toutes les bêtes, en effet, ne pourraient pas supporter d'être les pieds dans l'eau toute l'année. Là, l'élevage est tout à fait particulier et adapté au terrain.

Si nous avons laissé tomber l'abattoir, c'est toute la Camargue, tout le Pays d'Arles et même au-delà avec la filière porcine, qui auraient été mis à mal. C'est pourquoi je veux vous dire, Mme la Présidente, toute ma reconnaissance et vous exprimer toute celle de tous les éleveurs et de tous les salariés de l'abattoir pour avoir été attentive à mon appel ainsi qu'à celui de la CCM, laquelle, bien entendu, n'est pas du tout écartée du dispositif puisque c'est elle qui porte le projet. L'abattoir n'est pas encore complètement sauvé, nous apportons une partie de la solution. Reste maintenant au Tribunal de Commerce à trancher puisqu'il y a un redressement judiciaire en cours. Une période d'observation doit être prolongée de six mois afin de permettre la mise en place de la procédure devant aboutir à un plan de continuation de l'établissement et qui étalera la dette sur quelques années ; une période, qui, je l'espère, sera la plus courte possible. Peut-être même que le déficit sera rapidement comblé. En tout cas, la CCM s'est intéressée à l'immobilier d'entreprise, le Département au maintien d'une activité économique en zone rurale, et, maintenant, nous attendons que le Tribunal de Commerce mette en place une société qui gérera l'abattoir, qui paiera un loyer à la CCM, et qui mettra dans cette société, à égalité avec M. XXXX, les éleveurs pour qu'ils puissent

eux-mêmes être intégrés dans la gestion de cet abattoir. Je redis l'importance de l'aide du Département pour le Pays d'Arles.

Mme VASSAL : Merci messieurs. Oui, effectivement, il s'agit d'un choix politique assez fort. L'année dernière, lorsque l'abattoir a été mis en règlement judiciaire, l'inquiétude était croissante dans le monde des éleveurs d'ovins et de bovins. Nous avons donc été extrêmement attentifs au fait de ne pas laisser partir cette filière, au risque de ne pas pouvoir maintenir l'AOP pour les taureaux. Notre participation est certes importante, puisqu'elle représente 80 % du financement de l'achat, mais c'est parce que nous accordons notre confiance, avec la Chambre d'Agriculture, au nouveau Conseil d'administration qui sera aussi composé d'éleveurs et qui, je l'espère, permettra de recrédibiliser l'abattoir et à ceux qui étaient partis de revenir faire tourner cet abattoir. J'espère que, la semaine prochaine, la décision sera positive. M. KOUKAS, effectivement nous n'avons pas les mêmes origines politiques [sic] mais nous avons un point commun, qui est l'amour de notre territoire. Ce sentiment est partagé dans l'ensemble de l'hémicycle.

M. GÉRARD a demandé la parole.

M. GÉRARD : Merci, Mme la Présidente. Je veux saluer nos invités et leur détermination, leur volonté en particulier Marjorie, qui a fait revivre des terres agricoles en jachère, ce qui a permis de redynamiser tout ce quartier de Cabrières. En outre, il faut que nous encourageons, dans le sillage de MPG 2019, les collectivités qui s'investissent dans des opérations de vente directe, de circuits courts. Nous le faisons dans nos communes avec les foires artisanales où nos produits sont mis en valeur, avec l'organisation de week-ends comme les Vendemiales, d'opérations gastronomiques notamment au Château de Beupré. Beaucoup de choses sur nos secteurs permettent de faire connaître nos produits. Les entrepreneurs travaillent, s'investissent, prennent des risques, il faut par conséquent que nous les aidions en facilitant la mise en valeur et la commercialisation de leurs produits. Un grand bravo à tous (*applaudissements*) !

Mme VASSAL : Il me reste à remercier nos invités, à leur dire que leur jeunesse, leur fougue, leur détermination nous poussent à aller encore plus loin. Au travers de MPG 2019, j'ai appris à vous connaître un peu plus, et à comprendre et partager votre amour de la terre, que vous transmettez par le biais de vos produits. Je vous souhaite beaucoup de réussite. Pour ce qui est des chefs, on pense encore trop souvent que la gastronomie est réservée à certaines personnes. Nous, nous voulons l'ouvrir à tous. Ce que j'ai beaucoup aimé, M. TURAC, c'est le goût du partage que vous avez entre chefs. Il n'y a pas d'esprit de concurrence entre vous, il y a un esprit de convivialité et de partage qui est exemplaire. Nous sommes ravis que vous fassiez, tous ensemble, rayonner notre territoire. Merci à toutes et à tous, et bonne année de la gastronomie ! (*Applaudissements.*)

• DÉCISION MODIFICATIVE 0

Mme VASSAL : Mes chers collègues, avant de poursuivre cette séance, je souhaite que nous rendions hommage à M. René FONTES, le Maire d'Eygalières qui nous brutalement quittés le 17 mars dernier. La stupeur nous a tous saisis lorsque la nouvelle de son décès nous est parvenue et, dans mes fonctions de Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, j'ai toujours pu compter sur le soutien et l'amitié de René FONTES. Au fond, il n'aimait pas tant que cela la politique. Il refusait les affrontements partisans, qu'il considérait souvent comme stériles. Il se méfiait des étiquettes et des jeux d'appareils, qu'il jugeait dépassés. Il cultivait une indépendance d'esprit et il revendiquait une liberté de ton qui ne laissait jamais personne indifférent. Je le revois,

me parler avec passion la dernière fois que je suis allée à Eygalières, le 6 mars dernier, d'un magnifique projet qui lui tenait à cœur : celui d'installer une résidence d'artistes, une villa Médicis au cœur des Alpilles. René était là, en train de mûrir une nouvelle ambition pour son village, qu'il a profondément transformé ces 11 dernières années. Cette vision d'avenir pour Eygalières dépassait largement les échéances électorales, et cette indépendance et cette liberté faisaient de René FONTES un sage parmi les élus de ce département. René FONTES aura eu l'immense chance de vivre plusieurs vies, sans jamais renier ni ses valeurs ni ses convictions. Et, plus que tout, restera gravé dans ma mémoire le souvenir d'un homme élégant et courtois, avec ce sourire malicieux qui marquait si souvent l'expression de son visage. Oui, René FONTES manquera à Eygalières, à nos Alpilles, à la Provence.

- [L'assemblée départementale respecte une minute de silence.]

Mme VASSAL : Mes chers collègues, les comptes rendus sténographiques de la réunion de la décision modificative 2, des orientations budgétaires et du budget primitif 2019 vous ont été communiqués. Vous avez pu faire part de l'ensemble de vos observations au Service des Séances de l'assemblée. Il n'y pas d'observations supplémentaires ? Ces comptes rendus sont donc approuvés à l'unanimité.

Je donne maintenant la parole à M. MALLIÉ, qui va présenter la motion de notre service départemental des sapeurs-pompiers qui a été remise à l'ensemble des groupes en conférence des présidents.

M. MALLIÉ : Merci, Mme la Présidente. Il s'agit plutôt d'une position politique vis-à-vis d'une directive, la directive MATZAK, qui, en fait, est un sapeur-pompier belge qui est arrivé en Cour de justice européenne [sic]. Celle-ci a rendu un arrêt, le 21 février 2018, correspondant à une directive datant de 2003, et qui n'a encore jamais été transposée dans le droit français. Si jamais elle devait l'être. Mais il faut savoir que tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 2003 ont fait en sorte qu'elle ne soit pas transposée dans le droit français. J'ai eu moi-même l'occasion de voter, le 20 juillet 2011, la loi Morel-A-L'Huissier, qui était un collègue de Lozère, relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et son cadre juridique et codifiée dans la sécurité intérieure. Cette loi dispose que cet engagement n'est pas un travail. Or, l'arrêt de la Cour européenne de Justice prévoit qu'il s'agit d'un travail, auquel cas, quand il y a eu travail, il faut, derrière, 11 heures de repos. Onze heures de repos entre le moment où l'on cesse ce travail et celui on en recommence un autre. Cela signifie que, demain, si cette directive est appliquée, nous n'aurons plus de sapeurs-pompiers volontaires : quel est l'employeur qui embauchera quelqu'un à même de travailler potentiellement de nuit lors d'une intervention ? Je rappelle que près de 70 % des 200 000 sapeurs-pompiers volontaires en France sont salariés. Imaginez qu'ils soient d'astreinte de nuit et qu'ils interviennent : eh bien, après cette intervention, il faudrait attendre 11 heures avant qu'ils puissent reprendre leur activité. Aucun employeur n'acceptera cela. Aujourd'hui, des employeurs acceptent que certains de leurs salariés soient pompiers-volontaires ; nous en comptons 4 000 dans les Bouches-du-Rhône : parmi eux, il y a d'ailleurs des fonctionnaires du Conseil départemental.

Cette transposition ne doit pas avoir lieu, sinon elle marquerait la fin du volontariat et, surtout, du modèle français de sécurité civile, qui repose sur les milliers de sapeurs-pompiers volontaires. Les 1 300 professionnels que nous comptons dans les Bouches-du-Rhône ne suffiraient pas pour réaliser les 140 000 interventions annuelles. La France aurait-elle moins besoin de sapeurs-pompiers que de ses forces militaires de défense et de sécurité ? Cette transposition marquerait une rupture avec les engagements pris par le chef de l'État le 6 octobre 2017. Au-delà de ces aspects juridiques, l'enjeu de ce débat est profondément politique tant il met en cause l'ensemble des forces d'engagement bénévole et volontaire au service de la Collectivité. Je cite : « *Le bénévolat associatif, le mandat d'élu local aussi, si demain on considère que c'est un travail qu'en est-il pour ceux qui ont une*

activité ? » Et Dieu sait qu'il est important que les élus locaux aient une activité pour rester en phase avec la vie réelle du pays.

Mes chers collègues, je vous signale qu'un certain nombre de dirigeants d'associations européennes agréées de sécurité civile, en Allemagne, en Autriche, au Pays-Bas, partagent notre inquiétude. Ils sont confrontés aux mêmes problèmes que nous. Les élections européennes approchent, il serait donc bon que notre Collectivité marque son soutien aux sapeurs-pompiers volontaires et au volontariat dans le cadre de la sécurité civile. C'est pour cela que je vous demande d'adopter cette motion, qui a été adoptée par le Conseil d'administration du SDIS que j'ai le plaisir et l'honneur de présider.

Mme VASSAL : Merci, M. MALLIÉ. Je donne à présent la parole au Colonel ALLIONE, Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers.

Colonel ALLIONE, Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France : Mme la Présidente, c'est un honneur pour moi de prendre la parole dans cet hémicycle. Le Président MALLIÉ a très bien résumé la situation, et je pense que personne n'a encore vraiment pris conscience du moment dramatique dans lequel nous sommes. Tout le monde connaît les sapeurs-pompiers pour partir au feu, or l'activité principale de ces derniers est de porter secours : 84 % du champ missionnel des sapeurs-pompiers est d'accompagner nos territoires, le vieillissement des populations, la détresse sociale. Ensuite, sur 250 000 pompiers 80 % de la ressource humaine est constituée de volontaires, à savoir M. et Mme Toutlemonde qui ont une activité étudiante, salariée et qui accomplissent une mission altruiste, au même titre que les élus qui s'engagent pour les territoires. Ils sont bénévoles, car même quand il y a une indemnité celle-ci est modeste : un sapeur-pompier qui prend une astreinte touche 70 centimes de l'heure et un sapeur qui part au feu ou en intervention touche 7 euros de l'heure.

Le danger aujourd'hui est que le sapeur-pompier volontaire soit requalifié de travailleur. Il ne pourrait plus, de fait, accomplir une deuxième activité de travail. Par exemple, l'agent qui travaille au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ne pourrait plus être sapeur-pompier volontaire. Cette inquiétude est partagée par l'ensemble des pays, puisqu'en Allemagne 1 million de sapeurs-pompiers sont volontaires. En Autriche, sur 10 millions d'habitants, 300 000 sapeurs-pompiers sont volontaires. D'autre part, si demain un élu qui a un lien de subordination, une indemnisation et une programmation de son activité pourra être requalifié de travailleur, ce qui signifie que son engagement pour son territoire pourra être remis en cause. De même pour les associations agréées de sécurité civile, les associations sportives.

Nous sommes inquiets quand nous entendons le secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Intérieur déclarer être prêt, sous le conseil de la Direction Générale de la Sécurité Civile, à décliner cette directive européenne du temps de travail pour faire du sapeur-pompier un travailleur. La Fédération est inquiète, comme toute la communauté nationale de la sécurité civile. Si nous devons entreprendre une action, sachez que les fédérations nationales des autres pays européens et votre serviteur ont traduit en allemand et en anglais un document interpellant l'ensemble des candidats aux élections européennes pour les sensibiliser à cette cause-là.

Il nous faut une nouvelle directive sur l'engagement citoyen, protégeant nos élus, nos associations agréées de sécurité civile, les sapeurs-pompiers volontaires. C'est ce que nous réclamons. Je sais que certains d'entre vous feront partie du débat politique dans quelques semaines, et nous souhaitons que cet élément-là soit discuté dans le cadre des élections européennes. Vous avez parlé de gastronomie en Provence : nous avons réussi à sauver le rosé au niveau européen, il serait bien de sauver les sapeurs-pompiers. Merci ! (*Applaudissements.*)

Mme VASSAL : M. FRAU a demandé la parole.

M. FRAU : Mme la Présidente, mes chers collègues, M. le Président du SDIS, M. le Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers, la motion proposée ce matin à notre assemblée pose la question majeure du statut des sapeurs-pompiers volontaires, qui sont un des éléments clés de notre système de sécurité civile et de l'engagement au sens des limites que peut revêtir désormais la notion de bénévolat dans cette situation suite à l'arrêt MATZAK. Il faut tout de même retenir que certains syndicats français, dont la CGT, alertaient depuis longtemps sur le statut des sapeurs-pompiers volontaires au regard du droit du travail européen. La motion qui nous est soumise est une adresse au gouvernement et aux parlementaires européens pour que notre modèle soit préservé. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne soit pas enrichi pour, à la fois, être conforme à une directive, pourquoi pas spécifique, vous en parlez à l'instant, relative à la reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires et permette d'améliorer leur statut tout en développant, comme nous savons le faire ici, l'emploi statutaire au sein des SDIS. C'est dans cet état d'esprit, comme nous savons le faire ici, que notre groupe s'associera à cette motion.

Nous saluons, une nouvelle fois, l'engagement de nos sapeurs-pompiers sur l'ensemble des risques de notre vie quotidienne, eux qui ont encore réalisé plus de 110 000 interventions dans notre département en 2018 et se retrouvent souvent seuls, du fait de l'affaiblissement des acteurs sanitaires sur notre territoire.

Et nous n'oublions pas nos forestiers-sapeurs pour l'indispensable travail de prévention et d'entretien de nos forêts.

Je vous remercie.

M. VASSAL : Merci, M. FRAU. M. VIGOUROUX a demandé la parole.

M. VIGOUROUX : Mme la Présidente, l'enfer est souvent pavé de bonnes intentions. Il s'agit d'une directive qui essaie de protéger les salariés sur le travail de 24 heures. Qui peut être contre ? Le problème est qu'elle touche immédiatement à des particularités qui existent dans certains métiers, y compris la question du bénévolat indemnisé qui concerne les sapeurs-pompiers. Les transcriptions des directives européennes ont toujours été un vrai problème, et leur application encore plus. Je suis heureux que nous puissions aujourd'hui exprimer tous ensemble une unanimité autour de l'erreur commise dans le cadre de cette interprétation. Les conséquences d'une application pourraient être, on l'a dit, tout à fait dramatiques, y compris pour les chefs d'entreprises qui sont d'accord pour laisser du temps aux bénévoles pour accomplir leurs extraordinaires missions.

Depuis longtemps, Mme la Présidente, le service public est touché par un certain nombre de directives qui confondent service public et service marchand. Le débat européen qui est devant nous posera forcément la question de l'avenir du service public tel que le représente le statut de nos sapeurs-pompiers. Ce qui risque de se passer est très grave, car nous connaissons déjà une crise de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires. Si, en plus, on leur interdit de venir partager la vie de nos professionnels, la sécurité publique sera menacée. Bien évidemment, nous soutiendrons cette motion.

Mme la Présidente, le poids politique qui est le vôtre pourrait aider à faire en sorte que le gouvernement demande une exemption avec le soutien de l'Allemagne ou encore de la Belgique, l'objectif étant d'avoir un statut particulier. Profitez-en pour demander que le service public à la française soit préservé dans les transports et dans d'autres domaines aussi importants et qui sont remis en cause par cette fameuse règle de la liberté soi-disant de la concurrence libre et non faussée.

Mme VASSAL : Merci. M. VERANI a demandé la parole.

M. VERANI : Mme la Présidente, chers collègues, bien évidemment je voterai pour la motion du Conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône, et bien évidemment j'ai demandé aux parlementaires français siégeant au Parlement européen de s'emparer du sujet. Mais je n'ai guère d'espoir que cela fonctionne. Cette Union Européenne ne marche pas, elle est dirigée par des technocrates non élus, qui décident pour nous à Bruxelles sous l'influence de lobbies ultra actifs et redoutablement efficaces. Elle n'est pas du tout démocratique et enlève leur souveraineté aux citoyens français. Philippe SEGUIN disait aux Français et à sa famille politique : *« L'Union Européenne qu'on nous propose n'est ni libre, ni juste, ni efficace. Elle enterre la conception de la souveraineté nationale et les grands principes issus de la Révolution. 1992 est littéralement l'anti-1792. »* Il avait raison.

M. MALLIÉ, vous avez ratifié en tant que député le Traité de Lisbonne en 2008, malgré le non de la France au Traité constitutionnel par référendum de 2005. Il faudra un jour retrouver la liberté de la France par le Frexit, pour restaurer la démocratie car l'Union Européenne, soit on s'y soumet, soit on la quitte. J'ai l'espoir que l'avenir fera changer d'avis beaucoup de monde. Je vous offre donc aujourd'hui un livre, ainsi qu'à Mme la Présidente. Il s'agit de « Frefixit : Union Européenne, en sortir pour s'en sortir », de Florian PHILIPPOT. Merci.

Mme VASSAL : M. ROSSI a demandé la parole, puis M. MALLIÉ répondra.

M. ROSSI : Le sujet décrit par M. MALLIÉ et par le Colonel ALLIONE est d'une gravité majeure. Merci à eux de nous alerter avec beaucoup de pugnacité sur les conséquences que pourraient entraîner l'application de cette directive. Les débats européens se feront dans d'autres enceintes et dans d'autres lieux, je tiens simplement à rappeler, au nom du bon sens naturel, que les bénévoles qui nous accompagnent interviennent 80 % du temps sur d'autres incidents que des incendies. Ils assurent une sécurité aux 118 communes du département, en complémentarité avec Marseille. Ils sont éminemment respectés et respectables. Ils sont utiles au département et à la nation. Notre Collectivité, soucieuse de défendre ce territoire, considérant qu'il n'y a pas un lieu, un village où n'interviennent les sapeurs-pompiers, estime évidemment nécessaire que soit maintenue cette spécificité. Cette directive met en danger, au-delà de ce que vous énoncez, un certain nombre de concepts, et, effectivement, il conviendrait qu'avec raison on revienne à des choses nous permettant de continuer à disposer des hommes, des professionnels, des bénévoles qu'encadrent le SDIS et la Fédération. S'associer à cette motion me paraît d'un bon sens ne souffrant aucun débat. Nous respectons cette assemblée, ces bénévoles, ces professionnels ainsi que ce territoire que nous aimons tous, collectivement.

M. MALLIÉ : Mme la Présidente, je voudrais simplement dire à notre jeune collègue, M. VERANI, que son intervention était hors sujet. Nous n'avons pas un débat sur les questions européennes, nous profitons de la séance pour mettre l'accent sur cette directive de 2003. Pour répondre, oui, j'ai été parlementaire, et oui, j'ai voté un certain nombre de textes. Je ne renie pas les votes que j'ai effectués pendant les dix ans où j'ai siégé à l'Assemblée Nationale, y compris mon vote en faveur de la loi Morel-A-L'Huissier sur les sapeurs-pompiers volontaires. C'est de cela dont nous parlons aujourd'hui. Merci.

Mme VASSAL : Merci beaucoup, M. le Président du SDIS et Colonel, de nous avoir suggéré d'organiser un vote sur cette motion. J'ai bon espoir qu'elle soit adoptée à l'unanimité, car, en effet, nous devons saluer le travail considérable réalisé pour assurer la sécurité de nos populations et de leurs biens par nos sapeurs-pompiers. On ne voit pas la différence entre un sapeur-pompier volontaire et professionnel, car, dans l'adversité l'important est de se serrer les coudes et d'avancer

ensemble contre le mal qui nous frappe. Depuis 2015, nous avons mis en place une collaboration fructueuse avec, notamment, les marins-pompiers, et les SDIS des autres départements. Vous êtes intervenus récemment dans le 04. Ces interventions se font naturellement parce que les intempéries et les risques ne s'arrêtent pas aux frontières administratives de nos territoires. Notre volonté reste intacte de rester aux côtés du corps des pompiers pour assurer la sécurité des habitants et aussi leur propre sécurité. C'est pour cela que nous intervenons de manière importante au niveau du matériel. Il est important de préserver cette qualité de service des marins comme des sapeurs-pompiers et les forestiers-sapeurs, cela avec aussi les Comités Communaux Feux de Forêts qui jouent un rôle important.

Nous aurons la visite du Premier Ministre jeudi prochain. Je lui remettrai officiellement, en main propre, un courrier explicatif exprimant la volonté des conseillers départementaux du territoire d'être entendus sur une vision de l'Europe vraiment représentative. Nous devons être en mesure de porter haut et fort la parole européenne, car, quand on voit aujourd'hui les difficultés de l'Angleterre avec le Brexit, on ne souhaite à aucun autre pays de vivre cela. Il faut qu'il y ait une forte mobilisation pour aller sauver un concept, l'Europe, qui a été conçue, je vous le rappelle pour sauver la paix. J'espère vraiment que les Françaises et les Français se feront entendre pour une Europe plus intelligente, au lieu d'une Europe qui va systématiquement dans l'opposition (*applaudissements*).

Sur cette motion, y a-t-il une opposition ? Ce n'est pas le cas, elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie au nom de tous les sapeurs-pompiers de France. Je vais suggérer à mon collègue Dominique BUSSEREAU de la faire passer au niveau de l'Assemblée des départements de France.

- **Vote : Adopté à l'unanimité**

Rapport 1. Désignation du Président de la commission Attractivité et rayonnement

Mme VASSAL : Je désigne M. GENZANA, Président de cette commission à compter de la prochaine séance ! (*Applaudissements*.)

- **Vote : Adopté à l'unanimité**

Rapport 2.

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département - Fixation des taux de vacations de la filière médico-sociale.

Rapport 3.

Mesures diverses concernant le régime indemnitaire.

Rapport 4.

Complément à la mise en œuvre du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Rapport 5.

Actualisation du périmètre des agents bénéficiaires potentiels d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Rapport 6.

Actualisation réglementaire des modalités de prise en charge des frais de déplacement.

Mme VASSAL : Mme MIQUELLE va nous présenter ces rapports.

Mme MIQUELLE : Mme la Présidente, chers collègues, six rapports de la Délégation des Ressources Humaines sont soumis aujourd'hui à votre approbation.

Le rapport 2 concerne des créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département. Parmi ces créations d'emplois, il est à noter celles de 9 emplois d'assistants sociaux-éducatifs pour renforcer les équipes de terrain en MDS, grâce notamment à des personnels volants. Sont également réactualisés la rémunération des apprentis ainsi que les taux horaires des vacataires de la filière médico-sociale. Enfin, en application du décret du 10 avril 2017, une mission de référent déontologue est créée au sein de la Collectivité et elle sera exercée par un magistrat. Son rôle est d'apporter, en toute indépendance, tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés dans le Statut Général des Fonctionnaires.

Le rapport 3 prévoit diverses mesures concernant l'évolution du régime indemnitaire. Il s'agit, d'une part pour les éducateurs de jeunes enfants, et suite à leur passage en catégorie A, de bénéficier d'une revalorisation de leur régime indemnitaire, et, d'autre part, une enveloppe de reliquat annuel est votée au bénéfice des auxiliaires de puériculture.

Concernant le RIFSEEP, le rapport 4 propose son application aux 105 médecins territoriaux concernés à compter du 1er mai 2019. Par ailleurs, le passage en catégorie A de près de 680 assistants sociaux-éducatifs au 1er février 2019 conduit la Collectivité à actualiser le tableau de leurs groupes de fonctions, et à revaloriser les montants correspondants.

Le rapport 5 élargit le périmètre des agents bénéficiaires d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux techniciens exerçant la fonction de garde nature de la réserve naturelle de la Sainte-Victoire.

Et enfin, le rapport 6 concerne l'actualisation réglementaire des modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents en mission. La base de remboursement des frais d'hébergement et des indemnités kilométrique est revalorisée à compter du 1er mai 2019.

Je vous remercie de votre attention.

Mme VASSAL : Merci, Mme MIQUELLE. M. JORDA a demandé la parole.

M. JORDA : Merci, Mme la Présidente. Nous voudrions faire une remarque sur le rapport 4. Même si nous savons que le RIFSEEP relève d'une décision de l'État, et que nos collectivités doivent l'appliquer, et si nous sommes conscients au niveau du Département des avancées ont été réalisées, notamment par rapport aux forestiers-sapeurs et aux MDS, nous tenons quand même à réaffirmer notre opposition à l'individualisation du salaire, à la rémunération au mérite. À cela, nous préférons la revalorisation du point d'indice, toujours repoussée à ce jour par le gouvernement. Cette position met à mal le service public dans son ensemble. Mais il est vrai que le service public ne fait pas partie des priorités de ce gouvernement, en témoigne la mise en place de différentes lois, notamment la loi BLANQUER, qui fait beaucoup parler d'elle en ce moment.

Mme VASSAL : Très bien. Mme MIQUELLE.

Mme MIQUELLE : Je rappellerai simplement qu'ici nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale et que, pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas à rougir de mesures que nous avons prises dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP. Plus de 3 millions d'euros ont été attribués pour revaloriser les salaires et des emplois ont été créés ; 300 dans les collèges notamment. La politique

menée par les ressources humaines est très volontaire et nous tenons à valoriser toutes les carrières et toutes les personnes qui s'investissent au sein du Conseil départemental au service des autres, au service du public. J'entends ce que vous dites, M. JORDA, étant moi-même fonctionnaire mais on ne refait pas la loi ici.

- **Votes** : Les rapports 2, 3, 4, 5 et 6 sont adoptés à l'unanimité.

Rapport 7.

Approbation du plan d'action conjoint au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la préparation de la future période de programmation européenne 2021-2027

Mme VASSAL : Je donne la parole à M. BORÉ.

M. BORÉ : Mme la Présidente, chers collègues, l'objet de ce rapport est d'approuver la mobilisation et l'implication du Conseil départemental dans les négociations à venir de la future programmation européenne 2021-2027, en coopération étroite avec la Métropole.

Mme VASSAL : Mme SANTORU a demandé la parole.

Mme SANTORU-JOLY : Madame la Présidente, chers collègues, deux mots sur cette délibération qui concrétise le déplacement qu'une délégation de notre collectivité avait fait à Bruxelles, en 2015, pour mieux comprendre les financements structurels et sectoriels européens et optimiser leur utilisation sur nos territoires. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce travail, dans lequel apparaît peu la Région mais qui marque le travail fusionnel – est-ce le bon mot ? – avec la Métropole AMP. L'objet de notre intervention, au-delà de ça, est de marquer, une fois de plus, notre détermination à ce que nous exigeons de l'État les financements nécessaires au développement de nos territoires.

Sans aller jusqu'à l'ouverture d'une représentation départementale à Bercy, il nous faut peser aujourd'hui de toutes nos forces, pour que le gouvernement tienne les engagements pris auprès de la Métropole et du Département pour mener à bien les grands projets structurels indispensables en termes de mobilité, d'environnement, d'équipements structurants, de santé et d'éducation. De la même manière, il faut qu'il participe, à la hauteur de ses engagements, au financement des AIS, de l'insertion, de l'ASE et de l'accueil des mineurs isolés au lieu de réduire, sans cesse, les dotations ou d'encadrer, par une forme de retour de la tutelle, les moyens du service public local.

Nous sommes prêts à prendre toute notre place dans ces actions. Je vous remercie.

Mme VASSAL : Merci. M. BORÉ.

M. BORÉ : J'ajouterai simplement que nous nous félicitons, en tant que Conseil départemental dans son ensemble, de la décision de Mme la Présidente d'avoir ouvert un bureau, à Bruxelles, auprès de la Commission et du Parlement européens. Nous avons désormais quelqu'un en permanence qui mutualise avec le bureau de la Région et celui d'Aix-Marseille-Université, lequel réalise un joli travail au niveau des subventions européennes. Il n'en demeure pas moins qu'il faut être présent sur place. D'ailleurs, la délégation à laquelle participait M. FRAU lors du déplacement à Bruxelles fut la première du genre. Ce déplacement a permis d'alerter plusieurs présidents de commissions, par exemple, sur MPG 2019. Nous sommes, pour rappel, le seul département rizicole de France. Cela nous permis de "récupérer" les riziculteurs dans la PAC dans le cadre des aides couplées.

- **Vote** : Mme Martine VASSAL, ne prend pas part au vote compte tenu de ses responsabilités à la Métropole.
Le rapport 7 est adopté à l'unanimité.

Rapport 8.

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil Départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décisions d'ester en justice.

Rapport 9.

Actualisation du tableau récapitulatif nominatif des indemnités brutes de fonction des conseillers départementaux.

Mme VASSAL : Je donne la parole à M. MORAINÉ.

M. MORAINÉ : Mme la Présidente, le rapport 8 propose d'adopter le compte rendu à l'assemblée de la délégation qui vous a été consentie d'ester pour le compte de notre institution en justice, sur la période allant du 1er au 30 septembre 2018.

Le rapport 9 propose l'actualisation des indemnités brutes de fonction des conseillers départementaux sur 2019.

- **Rapport 8** : L'Assemblée prend acte.
- **Vote** : le rapport 9 est adopté à l'unanimité.

Mme VASSAL : Le Rapporteur du Budget, M. RÉAULT, va maintenant nous présenter les rapports 10 à 14.

Rapport 10.

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association des Dames de la Providence. Opération : relocalisation de la MECS « La Galipote » destinée à l'hébergement de mineurs non accompagnés dans un immeuble situé au 47, boulevard de la Pomme - 13011 Marseille (regroupement des locaux d'hébergement et du siège administratif de l'établissement).

Rapport 11.

Gestion de la dette et de la trésorerie : compte rendu des opérations réalisées en 2018 et délégation de pouvoir en matière de dette, de trésorerie et de placements.

Rapport 12.

Augmentation de capital de la SAFER - Droit de souscription à titre irréductible du Département des Bouches-du-Rhône.

Rapport 13.

Fiscalité locale des entreprises - Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Rapport 14.

Fiscalité départementale - Fixation du taux de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2019 et ajustement du produit fiscal départemental.

M. RÉAULT : Mme la Présidente, le rapport 10 concerne une demande de garantie d'emprunt présentée par l'association des Dames de la Providence, qui nous sollicite pour un montant de 925 000 euros. Il s'agit de garantir 50 % de l'emprunt qu'elle compte faire pour relocaliser partiellement une MECS, la Galipote, qui est actuellement en fonctionnement sur des sites diffus. Il s'agit là de faciliter l'accompagnement par des professionnels du secteur qui contribuera à une meilleure prise en charge des MNA. Je vous demande de bien vouloir accepter cette garantie d'emprunt.

Le rapport 11 concerne un compte rendu et une délégation de gestion de la dette et de la trésorerie. L'année dernière, au mois de mars, nous avons pris une délibération qui fixait la stratégie d'endettement du Département. Nous avons à ce titre bien précisé quels étaient les engagements que nous devons prendre pour financer notre activité en matière de dette et de trésorerie. À cet égard, diverses opérations ont été réalisées en 2018. D'abord des emprunts bancaires et obligataires d'un montant total de 116,5 millions d'euros. Il s'agit de 4 émissions obligataires pour 45 millions d'euros, de 3 prêts contractés auprès de la Banque des Territoires pour 51 millions d'euros et d'une mobilisation d'un prêt de 20 millions d'euros auprès de la Société Générale. D'autre part, nous avons diversifié notre financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement, qui accompagne l'exécution de projets structurants répondant aux priorités européennes. Nous avons obtenu ainsi un prêt de 150 millions d'euros couvrant les années 2019-2023. Par ailleurs, nous avons remboursé 47 millions d'euros en capital et 14 millions en intérêts en 2018. Et puis, enfin, des lignes de trésorerie ont été renouvelées auprès de la Société Générale et du Crédit Mutuel/Arkéa pour des montants respectifs de 30 et 20 millions d'euros.

Tous les prêts prévus dans le cadre de la convention pluriannuelle de 187 millions nous lient à la Banque des Territoires sont désormais contractés. Je tiens encore à vous préciser qu'au 31 décembre 2018, la situation financière du Département se caractérise par un encours de dette de 859,6 millions d'euros. La dette était de 790 millions d'euros au 31 décembre 2017, avec un taux moyen de 1,68 % ; ce taux était de 1,81 % au 31 décembre 2017, avec une répartition taux fixe/taux variable équivalente. Il n'y a aucun produit considéré à risque, nous avons un taux d'endettement par habitant de 420 euros, la moyenne des départements millionnaires en habitants étant de 528 euros. Nous sommes donc à un montant inférieur d'environ 20 % par rapport à cette moyenne. Nous avons une solvabilité à trois ans, elle était à 2,3 années au 31 décembre 2017. Elle est à 4,3 années pour les départements millionnaires. Là aussi, nous sommes « inférieurs » à cette catégorie de départements. Voilà le compte rendu que je pouvais faire sur la dette et sur la gestion de la trésorerie en 2018.

Le rapport 12 concerne une augmentation de capital au sein de la SAFER. Nous sommes déjà actionnaires de la SAFER et nous souscrivons à une augmentation de capital pour améliorer sa capacité de fonctionnement. La SAFER cherche à optimiser sa politique globale de stockage foncier agricole et donc, à travers la SAFER, c'est aussi une participation à la qualité de l'agriculture départementale que nous visons.

Le rapport 13 concerne une exonération de CVAE. Nous avons décidé, sous votre impulsion, Mme la Présidente, et à votre demande, de pouvoir octroyer une telle exonération pour de jeunes entreprises universitaires ou innovantes comme c'est déjà le cas au sein de la Métropole. Cela nous permet d'uniformiser un peu notre fiscalité sur ces jeunes entreprises potentiellement pourvoyeuses de richesses, d'activités, de recherche et développement mais aussi d'emplois. En leur donnant ce coup de pouce, nous pensons aussi favoriser la recherche et le développement sur le territoire. Pour vous donner un ordre d'idée, cette exonération de CVAE sur la Métropole a engendré une perte de recettes d'environ 300 000 euros, donc nous estimons que ce sera à peu près la même chose sur le Département. Ce qui n'obère pas notre capacité d'intervention, tant en investissement qu'en fonctionnement, sur un budget de 2,5 milliards d'euros. Mais je pense que ce sera fort utile à ces jeunes entreprises qui auront à cœur de pouvoir utiliser cette économie pour, je l'espère, investir dans des projets innovants.

Le rapport 14 fixe le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2019. Nous respectons l'engagement que vous nous avez indiqué, Mme la Présidente, c'est-à-dire de ne pas augmenter les impôts. Si bien que ce taux restera en 2019 comme il l'a été les quatre dernières années, à savoir de 15,05 %. Nous tenons notre engagement de ne pas augmenter les impôts tout en tenant celui de financer toujours plus d'investissements structurants pour notre territoire (*applaudissements*) !

Mme VASSAL : Merci M. RÉAULT. M. ROSSI a demandé la parole.

M. ROSSI : Mme la Présidente, je salue l'adoption du rapport 10. Tous ceux qui ont rencontré les Dames de la Providence connaissent les difficultés que l'association a rencontrées pour relocaliser cette MECS, pour trouver un financement, les garanties d'emprunt. Elles ont essayé d'ouvrir nombre de portes pour arriver à ce que cet établissement, qui était épars, trouve une certaine unité. Je parle sous le contrôle de mes collègues élus de ce secteur. Aujourd'hui, grâce à cette décision, qui pourrait passer inaperçue, une solution heureuse est trouvée pour un établissement qui en avait bien besoin. Sans notre Collectivité, cette opération n'aurait pas pu avoir lieu. Cela faisait des mois, pour ne pas dire des années que l'on recherchait une solution à ce problème-là. Je ne voulais pas qu'elle passe de manière anodine, alors que cette décision va déterminer la vie de tant d'enfants et de professionnels. Je vous remercie encore une fois car, sans cette aide de 50 % de garantie d'emprunt, cette opération de relocalisation n'aurait pas pu être assurée. Partout les Dames de la Providence avaient trouvé portes closes ! Tout à l'heure, nous saluons nos amis pompiers professionnels et volontaires, je tiens à présent à saluer l'équipe des Dames de la Providence qui travaillait dans des conditions qui seront bientôt derrière elles. Encore une fois, Mme la Présidente, M. le Rapporteur, un grand merci pour ces enfants et pour ces équipes ! (*Applaudissements*.)

Mme VASSAL : Merci. M. JORDA, vous avez la parole.

M. JORDA : Mme la Présidente, M. le rapporteur au Budget, mes chers collègues, je m'associe pleinement à l'intervention de M. ROSSI. Nous ne remettons pas en cause la garantie d'emprunt pour l'association des Dames de la Providence, il serait bien mal placé pour nous de le faire. Mais ce projet pose la question de l'hébergement des mineurs non accompagnés, de leur accompagnement, des locaux d'hébergements qui leur sont dédiés. Depuis plus de trois ans nous intervenons sur la situation de ces mineurs. D'ici la fin 2019, le Département devrait accompagner 1 000 mineurs étrangers. Ce n'est pas rien pour notre Collectivité et pour les équipes qui sont à leurs côtés. Mme la Présidente, vous nous avez indiqué que 850 d'entre eux sont déjà hébergés et suivis par le Département, soit en établissement, soit à l'hôtel. D'autres se retrouvent en squat, dont un tout près de chez nous dans les locaux du Diocèse situés en face de l'hôtel du Département.

Je vous l'ai écrit, et nous avons eu l'occasion, Mme la Présidente, d'échanger sur la question, nous avons rencontré avec M. Gérard FRAU les bénévoles et les personnes qui sont accueillies dans cet espace. Nous avons pu constater à la fois la souffrance de ces personnes de ne pas avoir un accompagnement digne de ce nom, et l'engagement de l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès d'elles. Vous m'avez indiqué, lors de la Conférence des Présidents, que les services du Département s'y sont aussi rendus et ont pu constater qu'effectivement des jeunes y séjournent mais aussi des familles avec de très jeunes enfants, et qu'un engagement a été pris avec la Préfecture, et vous-même, de reloger tout le monde. Cela doit être suivi d'effet rapidement.

Bien que ce lieu démontre que de nombreux mineurs, malheureusement, ne sont pas accompagnés par nos services, il permet aussi qu'ils ne soient pas dans la rue. Nous tenons à souligner le travail remarquable accompli par les bénévoles, travailleurs sociaux pour certains, hors cadre institutionnel. Cette solidarité a un prix qui est supporté essentiellement - je parle du squat - par le diocèses et EMMAÛS. C'est aussi devenu un lieu où s'exprime la solidarité des Marseillais, solidarité qui, vous le savez, est au cœur de notre culture de Provence.

Mme la Présidente, je vous ai proposé dans mon courrier que notre institution travaille à un projet partagé avec ces acteurs pour construire un lieu d'accueil qui nous manque cruellement. Pourquoi ne pas envisager qu'EMMAÛS puisse être le porteur de ce projet financé par le Département ? Tous ceux que nous avons rencontrés sont demandeurs d'une situation pérenne qui permette un accueil stable qui conditionne une stabilité de vie, la scolarisation ou la formation pour ces jeunes.

Par ailleurs, nous avons déjà eu l'occasion, lors de nos séances publiques, d'indiquer que des efforts importants ont été mis en place par notre Collectivité et le niveau de prise en charge de l'État n'est pas à la hauteur. Sur ce volet, je le répète, nous sommes prêts à mener avec vous les combats pour que cette situation change. Comme nous l'avons déjà fait, par exemple, avec la motion du SDIS, ou sur l'hôpital Nord ou encore pour la défense de la Centrale de Gardanne.

Ce qui m'amène à redonner les propositions que nous avons faites lors du budget enfance famille. D'abord, concernant l'accompagnement, il nous semble que notre Collectivité est garante du bon développement de ces enfants et doit donc effectuer des contrôles auprès des associations pour lesquelles ce service a été externalisé. D'ailleurs, il serait nécessaire - c'est la proposition que nous faisons - qu'un service puisse être dédié à cette question. Ensuite, il nous paraît impossible de ne pas accompagner ces enfants jusqu'à leur stabilisation. Si nous voulons répondre à la Convention des droits de l'enfant, il nous faut généraliser les contrats jeunes majeurs pour leur assurer une vie digne et leur permettre de s'installer dans la vie.

Pour répondre à l'ensemble de ces problématiques, il nous faut poursuivre le travail engagé avec les travailleurs sociaux du Département qui œuvrent au quotidien auprès de ces enfants.

Je vous remercie.

Mme VASSAL : Merci. Mme RUBIROLA, vous avez la parole.

M. RUBIROLA : Merci, Mme la Présidente. À la suite de l'intervention de notre collègue JORDA, je veux revenir une fois de plus sur le sujet des mineurs étrangers isolés. Nous savons bien qu'ils sont livrés aux dangers de la rue, de la drogue, de la violence et de la prostitution. Cette détresse n'est pas que dans la rue, elle est aussi face à nous. Elle s'est étalée en face de l'Hôtel du Département pendant plus de 3 mois, au 59 avenue de Saint-Just avec un collectif avec lequel j'ai beaucoup travaillé. Dans ce bâtiment, propriété du Diocèse, des familles et de nombreux mineurs non accompagnés sont venus se réfugier, tentant de fuir la violence qui est le lot quotidien des sans-abris.

Alors, oui, Mme la Présidente, à la veille de cette séance publique du Conseil Départemental - heureux hasard du calendrier - les services de la DAP et de la Soleïa (?) ont commencé à prendre en charge ces jeunes et ses familles de l'avenue de Saint-Just. Suite à quoi le Département, sans doute soulagé d'un grand poids, a pu annoncer je cite : « *Il n'y a plus aucun MNA qui ne soit à l'abri* ». Mais, comme il a été dit, il y a prise en charge et prise en charge, comme il y a abri et abri. De 5 nuits d'hôtel on peut aller jusqu'à 13 nuits d'hôtel, on peut faire moins selon la loi, comme je viens de vous le dire.

Nombre de ces jeunes, dont certains rescolarisés à Marseille grâce à l'implication des solidaires, vont être relogés à Istres ou au Rove. Et après ? Prendrez-vous l'engagement, Mme la Présidente, ici devant cette assemblée, d'héberger de façon pérenne ces enfants, car ce sont des enfants, dans des MECS ? Prendrez-vous l'engagement de veiller à ce qu'ils aient un avenir sur notre territoire. Il ne suffit pas de dire que tous les MNA sont à l'abri, ce qui, d'ailleurs, n'est pas la réalité. Notre Département doit, enfin et surtout, jouer réellement son rôle. La loi nous oblige à mettre en sécurité ces jeunes dès la première nuit, et ce quel que soit leur pays d'origine, pour les éloigner des dangers de la rue. Je le redis, mettre à disposition des hébergements dignes qui leur donneront une chance

d'avenir, c'est plus que notre obligation : c'est notre devoir. Mais notre Collectivité doit aussi accompagner nos concitoyens qui souhaitent donner de leur temps pour secourir et aider ces réfugiés à s'insérer dans notre société. Car, Mme la Présidente, vous êtes passée à l'action hier, mais où était l'institution et où étions-nous pour ces jeunes mineurs pendant les trois mois et demi qu'a duré l'occupation du bâtiment de Saint-Just ? Heureusement que des associations et que des citoyens se sont mobilisés pour une prise en charge solidaire des familles et des jeunes en détresse. Nourriture, habillement et confort de base, soins, scolarisation : ils ont tout assumé.

Beaucoup de jeunes nous sont confiés par décision de justice mais, faute de place, ils ne peuvent être accueillis, hébergés dans des structures dédiées. Et quand une collectivité préfère payer des amendes liées à des condamnations au lieu de soutenir des projets innovants, les Marseillaises et les Marseillais réagissent et s'organisent. Et nous devons leur apporter notre soutien. Ne nous répondez pas une fois de plus que nos services étaient empêchés d'exercer leur mission. Nous les connaissons, nous connaissons leur volonté de venir en aide à ces populations fragiles et ils vous demandent des moyens. Alors, agissons enfin, agissons pour de bon mais agissons vite, car nous avons déjà perdu trop de temps. C'est une question d'humanisme, évidemment, de responsabilité sûrement. Merci.

Mme VASSAL : Mme DEVESA va vous répondre.

Mme DEVESA : Merci, Mme la Présidente. Mme RUBIROLA, je suis contente que vous ayez pu expliquer, à l'instant même, que depuis hier le squat situé au 59 de l'avenue de Saint-Just a été vidé de ses occupants. Depuis le mois de décembre, et sous l'impulsion de la Présidente du Conseil départemental et des services de l'Enfance Famille, ainsi qu'à avec l'aide de l'ADDAP, que nous soutenons parce qu'ils font un travail extraordinaire auprès des MNA, nous nous sommes rendus régulièrement sur le site pour y évaluer le nombre de mineurs, prétendument supérieur à 200. Or, les militants ont refusé de recevoir nos équipes pour que nous puissions procéder à une évaluation juste. La question est devenue politique et, à l'approche d'échéances électorales, il est toujours « agréable » d'entendre de beaux discours sur ce que les collectives doivent faire. Nous n'avons pas à rougir du travail qui a été réalisé depuis de nombreuses années !

Je rappelle qu'un appel à projet pour 500 places a été lancé il y a quelques semaines et que d'ici quelques mois, nous aurons à ouvrir environ 100 places rue Cougit. Je rappelle également que, depuis 2015, nous avons ouvert, grâce à la volonté de Martine VASSAL et à notre majorité, plus de 250 places. À ce jour 40 jeunes, sur les 174 jeunes migrants non accompagnés que nous avons sortis de ce squat, sont effectivement des mineurs et bénéficient, à ce titre, d'une ordonnance de placement provisoire. Venir nous donner des leçons sur la prise en charge de ces jeunes est une offense, parce que les services de l'Enfance Famille ne cessent de chercher et trouver des solutions, cela pendant que l'État, comme d'habitude, reste absent du dialogue. Mme la Présidente a rencontré à plusieurs reprises des représentants du gouvernement, et, à ce jour, nous n'avons eu aucune réponse à nos questions. Par le travail incessant des services et de l'ADDAP, que je remercie, nous avons réussi, hier, avec la Préfecture, à sortir ces mineurs non accompagnés de ce squat et à les répartir. Nous pouvons poursuivre notre travail.

Nous en sommes aujourd'hui à plus de 850 mineurs hébergés et pris en charge par le Département. Puisqu'il s'agit d'enfants, je vous ferai grâce de ce qui est dépensé par le Département, mais je crois que le gouvernement doit prendre en compte cette véritable problématique car, dans les mois à venir, le flux n'aura de cesse de croître et nous nous retrouverons, encore, dans la même situation. Au lieu donc de nous rappeler ce que nous avons à faire, et que nous faisons d'ailleurs très bien, je vous invite plutôt à interpeller le gouvernement, l'État pour qu'il fasse son travail. Merci !
(*Applaudissements.*)

Mme VASSAL : Mme JOULIA a demandé la parole.

Mme JOULIA : Merci, Mme la Présidente. Je voulais témoigner, puisque nous sommes une ville, Istres, qui va accompagner un certain nombre de ces jeunes, de la difficulté qu'il peut y avoir de convaincre, puisque le premier lieu d'hébergement auquel nous avons pensé avec l'ADDAP n'a pas pu être mis à disposition. Le conseil d'administration de la structure s'est montré un peu frileux pour accueillir ces jeunes. Nous avons donc, avec l'ADDAP, trouvé une autre solution et je voulais également témoigner du fait que nous avons, parallèlement et au niveau de l'AFPA, accueilli 70 migrants. Jusqu'à maintenant, les choses se sont très bien passées. Mais il ne suffit pas d'assurer l'hébergement pour toutes ces populations, il faut aussi leur proposer des programmes d'activité, d'inclusion dans la vie de la cité. S'il y a des communes qui s'interrogent encore pour franchir le cap, il faut proposer aux jeunes des activités dans la ville leur permettant d'être accueillis dans de bonnes conditions.

Mme VASSAL : M. JIBRAYEL, vous avez la parole.

M. JIBRAYEL : Merci, Mme la Présidente. Si nous étions à l'Assemblée Nationale, je vous dirais je fais un rappel au règlement, mais nous ne sommes pas à l'Assemblée et je fais donc un petit rappel pour que nous restions dans un débat démocratique. Quand tout à l'heure mon collègue et ami Denis ROSSI est intervenu en saluant la Collectivité, tout le monde s'est réjoui de cette intervention. Mais je voudrais dire à Mme DEVESA que quand Mme RUBIROLA intervient pour souligner un problème humaniste [sic] et humain elle ne fait pas de polémique liée à la campagne électorale. Nous sommes dans l'hémicycle du Département et si, à chaque fois que l'opposition interviendra dans les mois à venir, on parlera de débat politique on ne s'en sortira pas. Restons plutôt dans un cadre républicain respectueux de la majorité et de l'opposition. Mme RUBIROLA est intervenue en considérant qu'il y a des dysfonctionnements, qu'on ne lui rétorque pas alors qu'elle politise le débat. Le débat politique a lieu en dehors de cette assemblée, nous sommes ici pour défendre les intérêts de nos administrés et répartir au mieux la manne qui est mise entre nos mains, mais dans de bonnes conditions.

Mme VASSAL : C'est le cas, M. JIBRAYEL. Mme DEVESA.

Mme DEVESA : Peut-être que M. JIBRAYEL n'a pas bien compris mes propos. Je parlais de politique à propos des militants. Ce sont eux qui ont politisé cette affaire, je n'ai pas parlé de Mme RUBIROLA et, dans cet hémicycle, je n'ai pas parlé non plus de vos positions.

M. JIBRAYEL : J'en suis ravi. J'avais compris autrement, autant pour moi.

Mme VASSAL : C'est réparé. M. RÉAULT.

M. RÉAULT : Merci, Mme la Présidente. Je voudrais rappeler à l'ensemble de nos collègues que nous faire le procès - pas dans cet hémicycle, si j'ai bien compris - selon lequel nous ne ferions rien ou pas grand-chose, ou encore que nous mépriserions la situation [sic] des MNA est un mauvais procès, vraiment. Mme RUBIROLA a eu la décence de ne pas rappeler les chiffres, or, les chiffres, c'est mon boulot ici. Donc, je vais vous les rappeler à toutes fins utiles. En 2017, nous étions à 25 millions d'euros de financement de cette politique d'accueil des mineurs isolés. En 2018, nous sommes passés à 37-38 millions d'euros, soit une augmentation de 50 % de notre budget consacré à l'accueil des mineurs isolés. Ce n'est pas rien. Nous effectuons ces dépenses parce que nous pensons que c'est notre mission d'accueillir, au mieux, ces enfants qui sont des mineurs isolés. Nous faisons au mieux pour trouver des solutions quand on veut bien nous laisser les appliquer. Je voudrais également vous dire, qu'honnêtement, le gouvernement ne nous aide pas quant à l'exécution des missions, quant à l'exécution des compétences. En plus, il essaie de nous « taxer » quand on augmente ces dépenses de fonctionnement sur la politique des mineurs isolés ! Avec la Direction des Finances, auprès du gouvernement et du Premier Ministre, nous avons mis des mois pour faire

comprendre qu'il fallait faire sortir ces dépenses de fonctionnement du fameux contrat État-Collectivité dit « de Cahors ».

S'accrocher à ces quelques millions d'euros pour nous faire payer une amende supplémentaire sur nos dépenses de fonctionnement, voilà quel était le positionnement de l'État ! Nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie pour finalement obtenir qu'il sorte ces dépenses de fonctionnement de ce soi-disant contrat entre l'État et les collectivités. J'aimerais bien que ceux qui nous critiquent réservent quelques-unes de leurs remarques au gouvernement, parce que, franchement, s'il y en a un qui n'est pas à la hauteur des événements, c'est bien l'État.

Mme VASSAL : Il n'y a plus de demande d'intervention. Concernant ce rapport 10, je tenais d'abord à remercier Mme DEVESA qui a pris la problématique des MNA à bras-le-corps. Ce n'est pas évident. Je remercie bien sûr l'ensemble des services, qui ne ménagent pas leur peine (*applaudissements*). Ces situations que personne n'a envie de vivre sont très compliquées.

Mme RUBIROLA, bien dire et bien faire, ça fait deux. Et je ne peux pas vous laisser entendre que nous ne faisons rien sur cette problématique. Mme JOULIA, merci beaucoup pour votre implication, merci au Maire d'Istres d'avoir accepté de jouer le jeu. C'est tellement rare qu'il faut le souligner. Si, comme vous le dites très justement, l'expérience qui a été menée à Istres pouvait être menée sur les 118 autres communes du département, peut-être que cela allégerait énormément la charge et nous aiderait aussi à faire ce pourquoi nous avons été élus, c'est-à-dire écouter l'humain et être à disposition en faisant avancer la cause relative à cette question. J'en appelle aux différents maires, le message de Mme JOULIA est réconfortant, il me fait chaud au cœur, parce que c'est vrai, lorsqu'à l'âge qu'on ces jeunes on a traversé la Méditerranée, on a vaincu la peur, la mort, la famine, je pense qu'on a envie de s'intégrer. Et dire que nous ne faisons rien est inacceptable. J'espère que l'expérience d'Istres sera menée dans d'autres communes, notre territoire en sortirait grandi.

J'ai par ailleurs demandé aux services de travailler sur une autre problématique : les familles d'accueil. Je suis intimement persuadée que ces jeunes, quelle que soit leur provenance, serait beaucoup mieux en famille que dans des foyers. J'ai donc demandé aux services, et je remercie Mme DEVESA d'avoir engagé la procédure, d'alléger le règlement des familles d'accueil pour les enfants à partir de 15 ans. En général, ils ont entre 15 et 18 ans, et ce règlement est très strict, ce qui est normal pour assurer la sécurité des enfants. Mais dès 15 ans, je pense qu'on peut s'exprimer sur l'accueil dans une famille. J'ai essayé de lancer une campagne de publicité pour sensibiliser des familles à l'accueil de ces enfants ; malheureusement, je n'ai pas eu beaucoup de retours. Au lieu donc d'invectiver en disant qu'on ne fait rien, qu'on n'écoute pas, qu'on ferme les oreilles et les yeux, peut-être vaudrait-il mieux essayer de nous aider, à la fois à convaincre les maires et à trouver des familles d'accueil qui pourraient ouvrir grands leurs bras à ces enfants (*applaudissements*).

- **Votes** : Les rapports 10, 11, 12 [M. LIMOUSIN ne prend pas part au vote sur le rapport 12], 13 et 14 sont adoptés à l'unanimité.

Rapport 15.

Décision Modificative 0.

Mme VASSAL : M. le Rapporteur du budget, pouvez-vous nous présenter la Décision Modificative 0, s'il-vous-plaît ?

M. RÉAULT : Mme la Présidente, il y a peu de mouvements à signaler en recettes de fonctionnement puisque la qualité de prévisions de nos services des finances a été excellente par rapport aux décisions et aux attributions de l'État. Nous avons surestimé de quelque 3,5 millions

d'euros la taxe foncière sur les propriétés bâties, et nous avons sous-estimé notre CVAE en recettes de 2,8 millions d'euros. Et puis, il y a quelques autres recettes qui se comptent en dizaines de milliers d'euros que je vous passerai. Au final, en recettes de fonctionnement nous avons une sous-estimation de 300 000 euros et donc, par rapport à un budget de recettes de fonctionnement de 2,340 milliards d'euros, on peut considérer que ce montant est moins que l'épaisseur du trait.

Nous n'avons pas de variation en dépenses de fonctionnement, ce sont juste des transferts de crédits notamment pour participer, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville, au financement de la Brasserie du Gymnase, qui est un théâtre bien connu à Marseille. Il s'agit aussi de transferts de crédits pour participer à la réalisation de la Cité Mixte de Pagnol. En investissements, il y a une augmentation des crédits d'un montant de 21 000 euros, pour financer l'augmentation de capital de la SAFER.

Tout cela, je le rappelle, sans augmentation d'impôts, puisque c'est tout de même la décision majeure de cette DM0, que je vous demande d'approuver.

Mme VASSAL : Merci. M. JIBRAYEL a demandé la parole.

M. JIBRAYEL : M. le Rapporteur, il y a très peu de mouvements. Cette Décision Modificative ne vient qu'amender à la marge le budget présenté en fin d'année dernière. On note toutefois une augmentation de l'emprunt d'équilibre de 217 000 euros, et une diminution de la section de fonctionnement vers le secteur d'investissement de 196 000 euros. Cependant, le Département s'endette budget après budget, lentement mais sûrement. Si l'on prend le seul ratio d'endettement, fierté du Département, sur cette trajectoire il passera, en six ans, de 398 euros par habitant à 686 euros par habitant. Entre 2015, date de votre arrivée, Mme la Présidente, et 2018 l'encours de la dette sera passé de 650 millions d'euros à 850 millions d'euros, et la courbe est exceptionnelle. Dans ce cadre, Mme la Présidente, nous nous abstenons sur cette Décision. Merci.

Mme VASSAL : M. KOUKAS a demandé la parole.

M. KOUKAS : Mme la Présidente, je voudrais profiter de la présentation de ce rapport pour dire un mot du rapport de M. le Préfet, rapport qui avait été commandé par le Premier Ministre et dont nous avons reçu les conclusions. Depuis des mois, deux forces essentielles traversent notre territoire : le mouvement social à travers le mouvement des gilets jaunes, qui a mobilisé beaucoup de concitoyens de notre territoire, et le mouvement en cours de la métropolisation. Le mouvement des gilets jaunes est national, mais a trouvé des échos au sein du département, tandis que celui de la Métropole est plus local, même s'il n'épargne pas d'autres agglomérations. Je dirai que ces deux mouvements sont liés.

Des études sérieuses ont commencé à analyser les ressorts de la mobilisation, pouvoir d'achat et justice fiscale en particulier. On s'aperçoit que les territoires ruraux, semi-ruraux et périurbains sont les plus revendicatifs. Les populations locales de ces territoires sont celles qui subissent les effets d'un modèle économique mondialisé et profondément inégalitaire. Cette même mondialisation profite surtout à ceux qui vivent dans les grandes métropoles et les territoires périphériques, eux, semblent condamnés à regarder le train passer. Au nom de mon groupe, je crois qu'il faut donner davantage de moyens aux élus locaux pour qu'ils puissent répondre aux attentes de leurs concitoyens, en termes d'accès aux services de santé ou de formation. C'est encore localement que nous devons avoir les moyens de soutenir une activité économique constituée, essentiellement, de PME qui ont d'autres logiques que celles basées dans les grandes agglomérations. Il faut que nous puissions donner davantage de moyens de développement économique aux territoires. C'est pour ces raisons que, comme d'autres, j'étais très attentif aux conclusions de M. le Préfet du Département. L'avis de nombre d'entre nous avait été sollicité sur la fusion de la Métropole et du Département

mais aussi sur l'évolution institutionnelle de la Métropole Aix-Marseille et le devenir du Pays d'Arles. Je sais, Mme la Présidente, que ce sont des sujets qui vous intéressent particulièrement. Sur l'aspect financier, j'attendais beaucoup des 129 pages du rapport que M. le Préfet a rédigées. Le Préfet insiste sur ce point sur le soutien de l'État, au nom de l'intérêt national, mais, au fond, il ne propose aucune piste relative, par exemple, à de nouvelles contributions foncières et financières qui pourraient être mises en avant. Il n'évoque pas non plus une possible mutualisation de la dette ; et nous connaissons tous le niveau de la dette de la Métropole. Les inquiétudes sont nombreuses, et nous avons besoin d'être rassurés.

Sur l'organisation politique, là aussi, je sais que le Premier Ministre viendra à Marseille le 12 avril prochain ; Mme GOURAULT est déjà venue à Marseille et dans le Pays d'Arles, elle a entendu celles et ceux qui, depuis des mois, ne sont d'ailleurs pas opposés à la Métropole. Je dis ainsi très tranquillement que, moi-même, je n'y suis pas opposé. Elle est source d'investissements. Dans le Pays d'Arles, nous sommes attachés à la possibilité de travailler main dans la main et, surtout, nous voulons avoir un certain nombre de garanties. Des élus avaient plaidé il y a quelques mois en faveur d'un Pays d'Arles autonome. Ensuite, les positions de certains ont évolué. Mme la Présidente, ce qui m'inquiète, en qualité d' élu aux finances d'une ville, Arles, qui connaît des difficultés, c'est que M. le Préfet se dise favorable à cette intégration mais que, du coup, le lissage des taux devra se faire sur les taux de la Métropole. Je suis inquiet car, du point de vue social, le territoire souffre, avec un taux de chômage très élevé, largement supérieur à la moyenne départementale et régionale. Ce lissage, même sur une longue période, a de quoi inquiéter aussi les acteurs économiques, puisqu'ils seraient concernés par cette contribution.

Nous sommes nombreux ici à avoir plaidé pour une autre métropole et je suis déçu que, dans les conclusions de M. le Préfet, rien ne soit envisagé qui aurait pu nous rassurer en matière de gestion financière. Des collègues, qu'ils soient de gauche ou de droite, qui souhaitent une autre métropole, ne sont pas écoutés, et ce n'est pas avec un retour de la voirie à l'échelle communale, par exemple, que la gestion qualifiée de calamiteuse va pouvoir changer ou encore rassurer. Nous avons, à l'ouest du département, un bassin de vie, d'emplois, une identité, une culture et, comme l'avait fait votre prédécesseur, M. GUERINI, vous avez, Mme la Présidente, investi lourdement dans la rénovation du Museon Arlaten.

Nous sommes des élus de l'ouest du département responsables et désireux de participer à la réflexion et d'être en mesure, main dans la main, de trouver des solutions permettant de s'organiser et de travailler à la mise en place de politiques publiques. La balle est dans le camp du gouvernement et du Premier Ministre mais la question de l'agenda politique pour engager la fusion au niveau de la loi sans modification de la Constitution reste très imprécise. Elle a de quoi aussi nous interpeller, avec une nouveauté par rapport aux ambitions d'origine, puisque, désormais, nous serions le seul territoire en France où se poserait cette question. Nos inquiétudes à cet égard sont légitimes. Je souhaite que la réflexion soit menée avec tous, y compris celles et ceux n'ayant pas forcément, à l'ouest du département, les mêmes opinions politiques que les miennes. Il y a eu des mobilisations sur le devenir institutionnel de la Métropole, des habitants se sont exprimés pour dire qu'ils veulent être entendus et peser dans ce débat dans le cadre duquel, Mme la Présidente, je sais que vous nous accompagnerez tout au long des mois à venir.

Mme VASSAL : Merci. Mme NARDUCCI, vous avez la parole.

Mme NARDUCCI : Merci, Mme la Présidente. En effet, sur cette DM nous notons de très faibles ajustements. C'est une bonne chose, et notre groupe se félicite que, cette année encore, il n'y aura pas de hausse de la fiscalité. Au-delà de ces quatre années, je dirai que cette Collectivité, le Département et ses habitants, peuvent s'honorer que l'on n'augmente pas les impôts depuis plusieurs années. Nous sommes satisfaits de cette position qui va aider nombre de nos concitoyens.

Concernant le taux d'endettement par habitant, vous l'avez dit, M. le Rapporteur, nous sommes bien en-deçà de la moyenne nationale malgré une légère hausse. Cela reste néanmoins satisfaisant. J'ai par ailleurs noté, s'agissant de la ligne de l'enseignement, plus 33 millions d'euros par rapport à 2018. C'est une bonne chose.

Je voudrais maintenant, puisque vous m'en donnez l'occasion, M. RÉAULT, vous qui avez souligné qu'il était plus facile de faire des procès à l'extérieur de l'hémicycle qu'à l'intérieur, je voudrais, sans faire de polémique, Mme la Présidente, rectifier un certain nombre d'affirmations. Ces affirmations de Mme la Présidente au sujet du collège Versailles ont été faites sur les ondes d'une station de radio bien connue. Je veux le dire très clairement ici, et vous le dire, Mme la Présidente - pour que tout le monde comprenne, il s'agit d'enfants qui ne vont plus à l'école depuis plus d'un mois et demi puisque les parents et les enseignants bloquent l'accès du collège, n'acceptant pas que les travaux se fassent en site occupé, travaux qui devraient durer trois ans. Mme la Présidente, vous avez indiqué que je fomentais cette révolte, que je mène la fronde, que je prends en otages les enfants, cela avec un ton plutôt violent - disons que vous étiez en forme ce matin-là, sur Radio Bleue. Laissez-moi vous dire que je ne prends personne en otage. Je suis le Maire de ce secteur, Conseillère départementale et je n'ai pourtant pas eu l'honneur d'être invitée à la fameuse réunion que vous avez tenue le 26 février dernier, en présence de M. le Recteur, et où la décision a été prise, en mon absence, alors que je suis également membre du conseil d'administration du collège en question, de ne pas accepter que les enfants du collège travaillent pendant les travaux.

Ces travaux devraient durer trois ans en site occupé, ou deux ans en site non occupé. Évidemment, à la sortie de cette réunion dont les parents sont sortis furieux, légitimement, ils m'ont appelée, Mme la Présidente, pour me demander pourquoi je n'étais pas présente. Ils m'ont rapporté le contenu de cette réunion, et parce que je voulais avoir une confirmation j'ai appelé la principale. Celle-ci m'a fait part de cette décision des parents et des enseignants de ne pas accepter cet état de fait, à savoir que les enfants travaillent en site occupé. Je n'ai en aucun cas ni monté la fronde, ni invité ces personnes à manifester. Mme la principale m'a simplement fait part de son souhait que soit trouvé un lieu de repli pour que les enfants puissent travailler dans de meilleures conditions. J'ai ainsi proposé le seul site qui me paraissait le mieux adapté, celui de la caserne, ce dont je vous ai fait part dans un courrier le 5 mars. Il n'y avait aucun esprit de polémique dans ma démarche car je sais que vous, comme moi, souhaitez que les choses se passent au mieux. Puis il ne s'agissait que d'une proposition, et si vous en avez une autre, tant mieux. Je dis cela car les propos que vous avez tenus sont relayés notamment par vos amis, ce que je trouve assez agaçant. Merci M. RÉAULT de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer sur ce sujet dans cet hémicycle.

Mme VASSAL : C'est moi qui vous ai donné cette possibilité de parler d'un sujet n'ayant rien à voir avec la DM0 !

Mme NARDUCCI : J'ai dit que je profitais de l'occasion.

Mme VASSAL : Ce n'est pas très grave, la parole est libre dans cet hémicycle.

Mme NARDUCCI : Je souhaite simplement, Mme la Présidente, qu'on trouve ensemble une solution. Mais il faut la trouver vite car l'année est d'ores et déjà compromise, les examens du brevet l'étant encore plus. Cette situation est désastreuse, et croyez-moi, elle ne me fait pas plaisir. Comme je n'ai toujours pas de réponse de votre part, après vous avoir interpellée, gentiment, moi.

Mme VASSAL : Écoutez, Madame, vous auriez pu évoquer ce point en commission thématique.

Mme NARDUCCI : Ce n'est pas la même chose, Madame. Vous vous êtes exprimée publiquement, je souhaitais vous répondre en public.

Mme VASSAL : Cela prouve bien que vous voulez politiser la chose. Si vous nous aviez demandé en commission thématique les éléments divers et variés, Mme GUARINO, Mme BIAGGI, qui ont également assisté à l'ensemble des débats avec les parents, vous auraient répondu. Par respect démocratique, nous allons répondre. Ceci dit, quand quelqu'un est à la tête d'une manifestation qui emmène les enfants devant des endroits qu'on inaugure ailleurs, on peut considérer qu'effectivement il s'agit de politique politicienne.

Mme NARDUCCI : C'est honteux et scandaleux ! C'est un mensonge !

Mme VASSAL : Madame, vous n'avez plus la parole. Je vous ai vu moi-même. Veuillez couper le micro.

Mme NARDUCCI : Très bien, c'est cela la démocratie.

Mme VASSAL : Mme GUARINO, parlez-nous du collège Versailles. Mes chers collègues, excusez-nous d'aborder cette problématique qui dure depuis 15 ans.

Mme GUARINO : Merci, Mme la Présidente. Mme NARDUCCI, vous m'interpellez sur cette fameuse réunion. Cette réunion, ce n'est pas le Département, ce n'est pas sa Présidente Martine VASSAL qui l'a organisée : c'est M. le Recteur ! J'ai reçu un appel la veille pour le lendemain matin. Donc si vous n'avez pas été conviée à cette réunion, que voulez-vous que je vous dise ? Le fond du problème est que, depuis 2005, Mme VASSAL a sorti des cartons cette construction du collège Versailles, un collège sur site. Nous avons tenu une multitude de réunions, vous étiez associée à ce projet de construction, tout allait bien, y compris du côté de la communauté éducative et des parents d'élèves. Puis, d'un coup, que s'est-il passé, Mme NARDUCCI ? Au moment où l'on veut concrétiser ce projet qui va démarrer le 1er juillet 2019, plus rien ne va. Quand Mme VASSAL est venue et à présenter le projet, la communauté éducative et les parents d'élèves ont dit qu'ils étaient partants. On le veut, ce collège, et vous, Mme NARDUCCI, le voulez-vous vraiment ?

Mme VASSAL : Merci. Ce débat, complètement déplacé, est terminé ! Je note, Mme NARDUCCI, que vous n'avez pas voulu obtenir d'informations dans le cadre de la commission thématique. Et merci Mme GUARINO d'avoir répondu. Je vais à présent vous faire une confidence. En 2017, au mois de septembre, quand nous sommes arrivés, le gouvernement avait annoncé la suppression, pure et simple, des contrats aidés. Cela concernait 300 agents. J'ai alors pris la décision de conserver ces contrats de l'ordre de 25 heures - c'était le jour où nous lançons le plan Charlemagne. Trois cents personnes risquaient de se retrouver à la rue, et, surtout, elles auraient manqué dans nos collèges. Donc, j'ai pris la décision de prolonger ces contrats. Ils arrivent aujourd'hui à terme. Et je vais vous annoncer un scoop : j'ai pris la décision de stagiairiser ces personnes qui vont passer à 35 heures (*applaudissements*) ! Parce que, moi, les enfants, je m'en occupe (*applaudissements*) !

M. RÉAULT.

M. RÉAULT : Juste un mot sur l'endettement, Mme la Présidente. Vous venez de le dire, Mme la Présidente, nous avons des projets ambitieux pour promouvoir notre territoire. M. KOUKAS l'a dit : au Département, nous sommes la banque du territoire. Et nous sommes des investisseurs pour tous les territoires qui composent ce département et cette métropole. Je crois que personne ne peut nous reprocher de n'être pas présents partout. Votre volonté, Mme la Présidente, est que l'ensemble des territoires, dans toutes leur diversité, puissent être bénéficiaires des investissements du Département. Or, pour investir il y a plusieurs solutions. Ou bien nous faisons de l'épargne, et donc c'est dû à une augmentation des recettes de fonctionnement ou à une baisse de ces recettes. Ou alors, nous faisons des emprunts pour pouvoir investir, et, tout l'art du rapporteur

du budget consiste à trouver le bon équilibre, cela avec l'ensemble des délégués qui font le job tout au long de l'année. Mme la Présidente, j'en profite encore pour les remercier des efforts qu'ils consentent quotidiennement pour baisser les dépenses de fonctionnement afin que nous puissions continuer à investir aussi fortement dans ce territoire.

M. JIBRAYEL, vous dites que l'endettement a beaucoup augmenté entre 2015 et 2018. Oui, mais il n'a pas beaucoup plus augmenté qu'entre 2011 et 2015. Voilà. Entre 2015 et 2018, l'encours de dette a évolué de 517 millions à 860 millions, soit 342 millions d'évolution. Entre 2011 et 2014, l'encours est passé de 253 à 517 millions d'euros, soit 264 millions. C'est dire qu'en trois ans, nous avons investi 80 millions de plus que nos prédécesseurs ; en tout cas, nous avons emprunté 80 millions de plus pour, quand même, faire beaucoup plus, pour participer à un très vaste projet de territoire, à savoir le lancement de la Métropole et la fusion de celle-ci et du Département. Nous avons fait des annonces pour la ville-centre, Marseille, extrêmement importantes et des annonces d'investissements pour la Métropole tout aussi importantes. Cela dans un esprit de répartition homogène sur l'ensemble du territoire voulu par vous, Mme la Présidente.

Nous augmentons un peu plus, c'est vrai, l'emprunt pour réaliser ces investissements. Mais une fois encore je ne vais pas vous parler des baisses de dotations de l'État, de notre volonté de ne pas augmenter les impôts, de notre capacité à gérer nos dépenses de fonctionnement. Nos investissements sont productifs, ce qui signifie que nos emprunts sont aussi des emprunts productifs. La critique est toujours facile, mais l'endettement reste acceptable, par rapport aux départements millionnaires en habitants nous sommes sur une moyenne inférieure de 100 euros par habitant. D'autres départements sont largement au-delà parce qu'ils ont peut-être moins de chance que nous, peut-être sont-ils aussi moins volontaristes en matière de gestion des finances publiques. En tout cas, nous sommes loin d'être dépensiers, et il n'y a pas matière à s'affoler quant à la progression de la dette. Nous sommes dans un cadre d'endettement raisonnable, comme pourrait l'être un ménage qui agit en pensant à l'avenir, un avenir ambitieux mais avec une capacité financière qui reste solide. Nous faisons tout pour que le contribuable des Bouches-du-Rhône soit aussi le moins pressuré possible ; il l'est déjà beaucoup par ailleurs.

Mme VASSAL : M. VIGOUROUX a demandé la parole.

M. VIGOUROUX : M. le Rapporteur manie bien les chiffres mais laissez-moi lui rappeler deux ou trois petites choses. Comparaison n'est pas raison, mais il me semble qu'entre 2011 et 2016 puis ensuite sous l'actuelle mandature, les recettes, notamment sur les taux de mutation, n'étaient pas du tout les mêmes. Oui, il y a une augmentation de l'endettement et je partage ce que disait M. JIBRAYEL. En même temps, vous l'avez dit, M. le Rapporteur, l'endettement sert à investir de manière importante, y compris dans la ville-centre. Nous considérons que, sur la gestion, nous ne partageons pas certains de vos choix au moment du débat sur le budget. Par conséquent, nous continuerons à nous abstenir. Cette abstention peut être considérée comme technique mais nous ne sommes pas ici pour faire de la politique politicienne. Quand c'est bien, c'est bien mais quand nous avons des doutes, on s'abstient. Puis quand on n'est pas d'accord, on vote contre. Globalement, nous voyons toutefois peu de différences dans la gestion mais les choix budgétaires sont différents. Nous nous abstiendrons sur cette DM0.

Mme la Présidente, compte tenu de ce qu'a dit mon ami M. KOUKAS, je réitère le fait qu'en attendant d'y voir plus clair sur la réforme de l'État concernant les compétences, les transferts et les fusions il y aura forcément un débat en ces lieux sur la fusion du Département et de la Métropole. Ce débat, je me réjouis que nous l'ayons ici car nous allons devoir parler de plusieurs choses. Notamment, des conséquences sur le territoire, des conséquences pour les salariés, pour l'avenir des politiques publiques d'aide sociale, sur la réalité de l'endettement de la Métropole et de la Région, également des conséquences sur la remise en cause des attributions de compensation des

communes, qui, comme chacun sait, est la principale ressource des collectivités. Les villes qui ont peu de capacités contributives et des populations en grandes difficultés sont particulièrement concernées. Et donc, l'absence de TH va nous mettre dans un carcan, et ce que j'ai dit à la Ministre très clairement je le redis ici : nous étions 117 contre l'intégration d'une métropole administrative, nous étions 119 pour une métropole dite de projets - c'est ainsi d'ailleurs que fonctionnaient les anciennes EPCI. Cette Métropole est nécessaire sur les dossiers stratégiques, la question étant de savoir comment nous allons les financer. Il s'agit du sujet le plus important des deux années à venir. Il n'y pas que les élections municipales ! Comment allons-nous gérer des territoires qui ne seront pas alimentés financièrement ? C'est cela le plus important. Mes chers collègues, j'attire votre attention sur le fait que cela va tous nous toucher, et les économies que nous faisons actuellement c'est aussi l'avenir du service public local. Ne croyez pas que les populations ne vont pas s'en apercevoir !

Nous allons devoir réviser notre présence sur le terrain. C'est d'abord ici que nous devons avoir ce débat, et bien sûr à la Métropole ; mais d'abord ici, Mme la Présidente. Quel changement ! Je l'ai dit très tôt dans la presse, je suis favorable à cette intégration. À condition qu'il y ait un équilibre territorial dont le Conseil Général était quelque peu le garant. Ce Conseil Général, qu'on peut critiquer rétrospectivement sur ses politiques publiques, est quand même l'un de ceux qui avait développé de longue date une aide de solidarité territoriale. On a pu la critiquer par rapport à certains montants ou taux... Mais la question centrale est de savoir si nous pourrions faire cela demain. Si nous ne pourrions pas le faire demain, c'est carrément des absences totales d'investissements au plan local qui nous attendent. Ce qui m'étonne de la part du gouvernement vis-à-vis des collectivités locales c'est que, d'un côté, on veut relancer l'économie, or les collectivités territoriales relancent de l'économie locale alors que nous allons concentrer la totalité des investissements dans une seule et unique structure. Celle-ci sera, par la nature même des codes des marchés publics, à même de donner du mouvement économique mais uniquement pour les très grands groupes. Comment allons-nous pouvoir fonctionner à l'échelle locale ?

Mme la Présidente, nous devons avoir ce débat ensemble, et j'attire l'attention de tous sur le fait que notre groupe, comme j'imagine tous les autres, seront présents dans ce débat. Mme la Présidente, il n'y a pas 800 000 habitants d'un côté et le reste de l'autre. Nous habitons tous le même territoire. Il y a ensuite des choix qui sont faits par les villes, qu'elles devront assumer dans quelques mois devant les électeurs. Mais le montant du volume des travaux qu'il faudra faire, y compris à Marseille, est colossal. Ces travaux ne pourront pas être engagés au détriment de la périphérie. Les deux fonctionnent ensemble, et il faudra faire des choix en connaissance de cause. Nous ne voterons pas en faveur de la DMO, nous rappelons à M. le Rapporteur que nous nous abstenons. Cette abstention est bienveillante mais elle est aussi une abstention de surveillance quant au projet de l'an prochain, lequel, peut-être, sera le dernier du Conseil Général [sic].

Mme VASSAL : Je vais conclure, en vous remerciant, M. le Rapporteur, pour tout le travail effectué au quotidien avec l'ensemble des collègues en charge de la gestion de la meilleure des délégations. Ensuite, effectivement l'augmentation de cette dette est bien réelle mais elle reste en-deçà de la moyenne nationale. Cette augmentation, bien sûr, intervient quand on a le Jarret, à Marseille, l'abattoir à Tarascon, quand on aménage le MIN de Provence et celui des Arnavaux, quand on refait le cours Lieutaud à Marseille et le BHNS à Aix ou à Istres. La baisse des dotations de l'État contribue aussi à l'augmentation de la dette. Chacune des communes a besoin de faire des projets structurants.

M. VIGOUROUX, vous évoquez la ville de Marseille, peut-être que si elle avait reçu des aides complémentaires un peu plus tôt nous ne serions pas dans cette situation ; le rattrapage actuel est un peu compliqué car il devrait être trois ou quatre fois plus important. Mais on ne rattrape pas un retard de 20 ou 30 ans en quelques années ou en un seul mandat. Je crois qu'il faut être très prudent

par rapport à ce qui nous est proposé. Mais je rappelle qu'il s'agit de la volonté du Président de la République, qui, candidat, souhaitait déjà faire la fusion de la Métropole et du Département. D'autres fusions de métropoles avaient été évoquées qui, finalement, ne se feront pas. Ce qui est sûr, c'est qu'il insiste sur la fusion, ici, sur ce territoire. Deux attitudes sont possibles, comme vous l'avez signalé. Cent dix-sept communes étaient contre la création de la Métropole, aujourd'hui la difficulté est que, soit nous nous opposons directement en disant « non c'est non, » et dans ce cas-là on ne sait pas ce qui va nous tomber sur le coin de la tête, soit on essaie de proposer. C'est ma méthode, qui est et sera toujours celle de la concertation : nous l'avons mise en pratique pour les États Généraux de Provence, ce qui nous a permis de créer le Conseil départemental des Jeunes. Nous avons tenu 98 % de nos promesses et de nos engagements à mi-mandat, ce qui n'est quand même pas mal. Et j'ai appliqué le même concept au niveau du projet de territoire.

Personnellement, je ne parle pas d'absorption, ni dans un sens ni dans l'autre : je parle de convergence, de fusion. L'un a besoin de l'autre et vice-versa. Nous avons présenté aujourd'hui ce rapport qui a été concerté avec l'ensemble des territoires au niveau métropolitain et qui a été également concerté au niveau du Pays d'Arles lors de réunions, lesquelles, je pense, ont permis de mieux faire comprendre les choses aux élus locaux et aux habitants. Il y aura certes cette problématique de lissage, comme d'ailleurs dans les autres territoires d'Aix-Marseille-Provence, mais quel serait le montant de l'impôt si le Pays d'Arles restait tout seul ? Dans ce cas, les chiffres seraient complètement différents, beaucoup plus importants qu'avec un éventuel lissage que l'on peut, de plus, toujours négocier. On le sait, les infrastructures ne sont pas suffisantes pour avoir un Département indépendant avec 180 000 habitants et 29 communes. En ayant expliqué certaines choses aux populations du Pays d'Arles, nous avons effectivement convaincu beaucoup d'élus, 327 exactement, d'accepter de travailler à la construction du futur territoire. L'important, c'est cela. Le Préfet a rendu son projet, qui s'inspire énormément de notre projet de territoire.

Vous avez, M. KOUKAS, parlé de la voirie, je vous parlerai moi de proximité. Je crois qu'aujourd'hui, une métropole n'est pas là, comme d'ailleurs un département, pour s'occuper des problèmes de proximité. Et le Préfet s'est montré tout à fait ouvert pour que nous puissions, en collaboration avec les territoires, avec les maires, faire des retours de compétences pour plus d'efficacité et de résultats. La Métropole devra être structurante, une métropole de projets - c'est ce que nous avons toujours voulu -, avec, à ses côtés, un département qui accompagne, qui protège. Les 7 000 fonctionnaires du Département, les 7 000 fonctionnaires de la Métropole, tous les satellites qui gravitent autour, tout cela représente environ 20 000 personnes. On comprend que ces 20 000 foyers soient inquiets pour leur avenir. Quand on s'investit ainsi, c'est parce que l'on a choisi une carrière territoriale, de servir le public, sous une casquette ou sous une autre. Cela doit être préservé. Le projet du Préfet soulève plusieurs interrogations. Tout un éventail d'évaluations pour élire ces futurs élus du territoire, avec toutes les possibilités de suffrage.

Il est important que, dans la future institution, il y ait une représentation des territoires. Le Pays d'Arles a ses spécificités, mais celui d'Aix aussi, celui autour de l'Étang de Berre également. Et c'est cette adjonction qui fait la force de notre identité territoriale. Nous serons particulièrement attentifs à ce que les choses se passent le mieux possible. Après, les délais sont fixés par le gouvernement. La partie fondamentale est la partie financière. Mme GOURAULT n'a pas été très optimiste la semaine dernière. Nous avons cherché d'autres idées et d'autres voies. Le grand débat national l'a bien montré : la France ne pourra réussir que si les réformes viennent des territoires. La partie financière sera essentielle, le Premier Ministre vient la semaine prochaine et nous serons plusieurs à l'accueillir. Il a en effet souhaité rencontrer une trentaine de maires. Le Préfet, des parlementaires, des conseillers de territoires seront là pour échanger et prendre le pouls. Une fois que nous aurons avancé sur cette vision, nous ferons une assemblée globale pour expliquer les tenants et les aboutissants, y compris en termes de délais, d'une éventuelle réforme, d'une convergence. Vous avez raison, M. KOUKAS, si on brutalise les choses on ne peut pas progresser. Nous avons besoin

de temps avant que les choses ne soient inscrites dans le marbre et acceptées par nos populations. C'est ainsi que nous réussirons ensemble notre territoire.

Je vous remercie pour ces débats extrêmement enrichissants sur la fusion.

- **Vote : le rapport 15 est adopté à l'unanimité**

Les élus du groupe Socialiste et Ecologiste s'abstiennent
Les élus du groupe Socialiste et Républicain s'abstiennent
Les élus du groupe Communiste et Partenaires s'abstiennent
Les élus du groupe des Elus Indépendants s'abstiennent
(sauf Monsieur GUERINI qui vote pour).

Mme VASSAL : La Décision modificative étant adoptée, je vous invite, chers collègues, à rejoindre nos jeunes conseillers départementaux pour partager avec eux un moment de convivialité.

- ***Fin de la réunion : 12h50***